



Actu'APH



Journal d'Action Praticiens Hôpital

n°1

Fédération Nationale des Praticiens des Hôpitaux généraux

Syndicat des Psychiatres Français



Suivez nous sur facebook :

<https://www.facebook.com/Action-Praticien-Hopital-252176902225161/>



Suivez nous sur

Twitter
@ActionPratHopit

Syndicat National des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne

Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics

Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers
Anesthésistes-Réanimateurs élargie

Avenir Hospitalier

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**



Confédération des Praticiens des Hôpitaux

Syndicat des Médecins Pathologistes Français

Syndicat des psychiatres des hôpitaux

Syndicat Martiniquais des Hospitaliers

Syndicat des Jeunes
Biologistes Médicaux

Union syndicale de la Psychiatrie

Syndicat National de Gérontologie
Clinique

Association Nationale de Médecine
et d'Ergonomie des Personnels
Hospitaliers

SAMU et Urgences de France

Décembre 2018

**Les journaux AH et CPH fusionnent pour
devenir Actu'APH**

Actu'APH, LA Revue

Me voici en charge d'introduire le premier numéro de la revue APH. Oui c'est une nouvelle revue sur le paysage syndical actuel, mais cette nouveauté est d'importance car elle va être le reflet du travail réalisé de concert depuis maintenant plusieurs années par l'union Avenir Hospitalier (AH) et Confédération des Praticiens Hospitaliers (CPH).

Le paysage syndical et intersyndical est en évolution constante depuis une dizaine d'années, avec d'abord l'émergence aux élections statutaires nationales de 2011 de Avenir Hospitalier, qui forte de ses 21 % de voix s'est vu reconnaître sa représentativité, et a pu grâce à des valeurs spécifiques (travail local et national, défense du service public et des collègues au quotidien, démocratie interne) changer la donne des discussions avec les pouvoirs publics et bouleverser un ronronnement à notre avis délétère pour les médecins hospitaliers.

C'est sur la base de ces valeurs que s'est effectué un rapprochement progressif avec la CPH : merci donc aux échanges lors du Pacte de Confiance et de la Mission Lemenn, qui, s'ils n'ont été suivis de peu d'effets sur l'attractivité des carrières, a permis nos fiançailles sous l'étiquette « Action Praticiens Hôpital » (APH), et bientôt un mariage dont cette revue est le reflet.

Cette union, renforcée désormais par l'alliance, toujours sur les mêmes valeurs, avec la génération montante regroupée sous l'égide de « Jeunes médecins », est pour nous une décision plus que nécessaire, car rien ne justifie l'éclatement actuel du paysage syndical et intersyndical, en dehors d'ambitions personnelles qui ne font pas partie de nos engagements et de notre conception du syndicalisme.

APH contient aujourd'hui en son sein des syndicats hors spécialités, des syndicats de spécialités très importants (psychiatrie, anesthésie-réanimation, biologie etc), des syndicats de jeunes médecins, de médecins étrangers, de temps plein et de temps partiels, et son champ de réflexion et d'actions s'étend désormais aux hospitalo-universitaires.

Cette revue, va donc désormais remplacer celles de AH et de la CPH et sera adressée à tous les médecins hospitaliers (voie électronique). C'est pour nous un lien avec chacun de vous, qui nous permettra, en dehors des communiqués et newsletters, d'approfondir pour vous les sujets d'actualités et les sujets de fond, de vous livrer nos analyses et projets, de relayer si besoin les informations de chacun des constituants de notre union.

Ce sera l'expression officielle, pour vous et pour les pouvoirs publics et institutionnels, qui recevront cette revue, de nos idées, valeurs, revendications, et actions. Nous vous remercions par avance de votre lecture, de vos remarques, et de votre soutien.

Nicole Smolski

Elections professionnelles

en as

ACTION PRATICIENS HÔPITAL

aph

Avenir Hospitalier **CPH**
CONFÉDÉRATION DES PRATICIENS DES HÔPITALS

Tous les statuts

SYNGO F
Syndicat des Gynécologues Obstétriciens de France

NGC
Néonatalogues de France

SNPHAR
Syndicat National des Pharmaciens Hospitaliers

map
Fédération Nationale des Praticiens des Hôpitaux Généralistes

SMARNU
Association Médicale des Anesthésistes Réanimateurs de France

USP
UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

SPAMU
Syndicat des Praticiens des Urgences de France

SMH
SYNDICAT MARITIMISME DES HÔPITALIERS

SPHP
Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics

Nous savons que nous REPRÉSENTAT...

**Nos idées sont justes
Nos valeurs partagées
Nos actions pertinentes**

Le prouver

**Se faire entendre
Être écouté
REPRÉSENTATI...**

ISSN : À VENIR

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
CHRISTIANE MURA

RÉDACTEUR EN CHEF :
JACQUES TREVIDIC

COORDONATEUR DE LA RÉDACTION :
RICHARD TORRIELLI

RÉDACTEUR : SAVERIA SARGENTINI

COMITÉ DE RÉDACTION : HICHEM ASSAMI, HELENE BERINGUIER, MARC BETREMIEUX, PASCAL BOISSEL, FRANÇOIS BRAUN, DENIS CAZABAN, JOËL CUCHEROUSET, ANNE DAVID-

BREARD, MICHEL DRU, OLIVIER FLECHELLES, JEAN GARRIC, JEAN-MARIE LELEU, XAVIER, PALETTE, CHRISTIAN LE PROVOST, PASCALE LE PORS-LEMOINE, RENAUD PEQUIGNOT, NICOLE SMOLSKI, ANNE WERNET, SALEM ZEIN

EDITEUR : EKTOPIC
EKTOPIC@EKTOPIC.COM

PETITES ANNONCES : K. TABTAB -
K.TABTAB@RESEAUUPROSANTE.FR

IMPRESSION : IMPRIMATUR

...le pourquoi

...le comment

Association avec



Toutes les disciplines

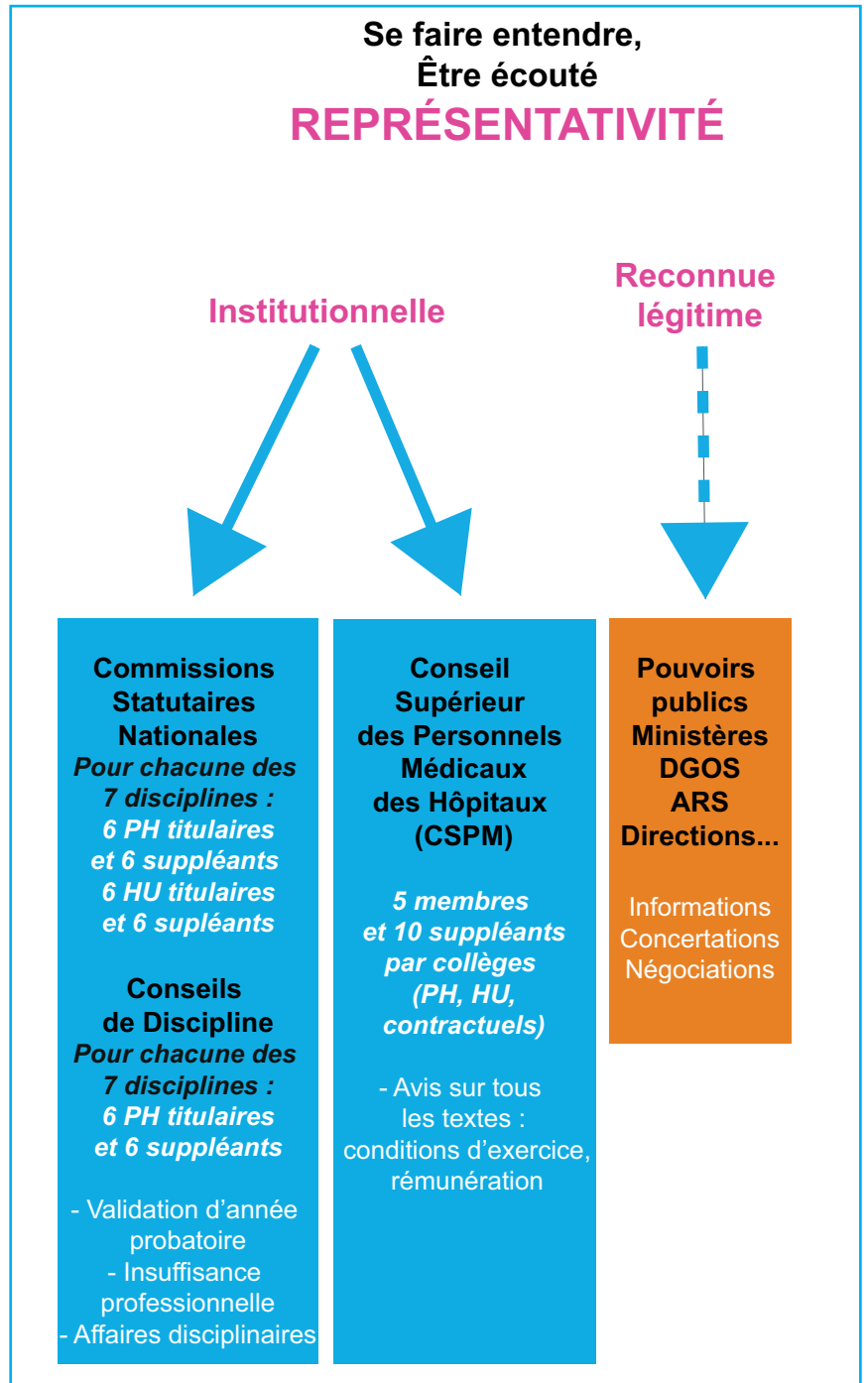


sommes

TIFS

Elections Professionnelles

VITÉ



SOMMAIRE	
EDITORIAL :	2
ÉLECTION	
Le pourquoi et le comment	2
L'ADN d'APH.....	4
INTER GÉNÉRATION	
"Jeunes médecins " qui sont-ils ?	6
Parole à la nouvelle génération.....	8
Quel avenir pour l'hôpital public ?	9
ACTUALITÉS	11
LA PAROLE...	
...au SPH : psychiatrie publique, le temps de la colère	12
...au SNBH : à force de tirer sur la corde	13
...au SJBH : de la nécessité de dialoguer	13
...au SNPHARE : le choc d'attractivité	14
RÉFLEXION	
...sur la consultation pré-anesthésique	15
Petites Annonces	16

L'ADN d'APH



APH est née du rapprochement d'Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux pour porter au plus haut niveau les revendications de leurs syndicats constitutifs respectifs. Les deux intersyndicales ont des histoires différentes et sont constituées de syndicats encore plus divers. Pourtant, au-delà des revendications liées aux spécialités représentées par chacun d'eux, se dessine une vision commune, une foi affirmée dans les valeurs de soin en général, du Service Public de Santé en particulier.

Le service Public de Santé ne doit être assuré que par des professionnels formés, dont la bonne santé physique et mentale est un enjeu inaliénable. Ces professionnels doivent être reconnus, aussi bien par des conditions de rémunération décentes que par une place incontournable dans la gouvernance des hôpitaux où ils exercent leur art, font progresser la science, et dispensent leurs soins.

Cette aspiration commune à pouvoir exercer au meilleur profit des patients est l'ADN d'APH. Nous décrivons ici ce qui nous rapproche et nous unit.

L'autonomie

Les praticiens hospitaliers appartiennent à la profession au niveau d'instruction le plus élevé, ceci étant valable dans le monde entier. Ils ont une idée très claire de ce qui est nécessaire à l'exercice de leur métier, souvent individuellement, et à tout le moins collectivement. Les patients qui viennent à l'hôpital y cherchent des médecins. Même les comptables les plus éloignés du terrain évaluent l'activité d'un hôpital avant tout selon le volume des actes produits par ses praticiens.

Personne ne conteste que certains aspects techniques doivent être délégués à des administratifs. Mais le directeur de l'administration devenu, au fil des années et des lois, directeur d'hôpital – sans connaître le plus petit début de ce qui s'y passe – ne pourra jamais construire l'avenir de la prise en charge médicale d'une

« APH : la cohérence d'une démarche, l'inclusion de la diversité des syndicats constitutifs dans un mouvement commun à vocation majoritaire »

population. Il ne peut que dire combien ça coûte.

Les Praticiens Hospitaliers doivent donc retrouver une place prépondérante, et pour commencer, au moins équitable, au sein des instances décisionnaires pour leur activité : soigner une population. Les médecins présents dans les instances ne devraient pas être nommés par le directeur, mais élus par leurs pairs, qu'ils soient chefs de service ou de pôle, membre de la CME ou de la CM de GHT. Toutes les modifications structurelles devraient être validées par les médecins qui en seront impactés.

Les conditions de travail

Tout d'abord, outre des moyens techniques suffisants, ce qui tombe sous le sens, les médecins devraient être sécurisés sur leur temps de travail. Tous les PH ne sont pas attachés à la mesure précise de leur temps de travail, mais tous devraient avoir le choix.

« L'aspiration commune à pouvoir exercer au meilleur profit des patients est l'ADN d'APH »

Notre métier échappe à la fois au code du travail, qui régit le secteur privé, et au code de la fonction Publique, aboutissant au paradoxe d'être protégé uniquement par la directive européenne interdisant de dépasser 48 heures par semaine. Nombreux sont ceux qui dépassent cette borne : ils ne devraient pas y être obligés et ne devraient avoir aucune difficulté à être indemnisés pour cette dévotion au service public qui se fait souvent au détriment de leur santé. La tarification à l'activité a poussé les directions à exiger une inflation infinie du nombre d'actes avec des moyens diminuant sans cesse... puisque les autres établissements de santé en

font autant ! Le sens du travail, le sentiment de participer à un effort collectif, la notion de « beau travail » ont disparu dans la hiérarchie des priorités, au profit du rendement du nombre d'actes, sans aucun retour quant à l'intérêt pour la population.

L'autre composante d'une ambiance de travail attractive, est l'équipe. Médicale, bien sûr, mais aussi médico-soignante. Lorsque l'ensemble des professions sont rationnées, pour arriver au point de rupture où plus personne n'a une minute de trop pour échanger sur le sens de ce qu'on accomplit, puis au-delà du point de rupture, lorsque le *burn out* devient dramatiquement banal, la tension, le stress, l'épuisement, le vécu anxio-dépressif et le risque suicidaire deviennent eux aussi banals. Comment des soignants privés de santé peuvent en donner aux patients ?

« À la création du statut en 1984, un PH en début de carrière touchait 4,2 SMIC (en travaillant 50 heures au lieu de 39). En 2018, il touche désormais 2,8 SMIC (en travaillant 48 heures versus 35), soit une diminution relative d'un tiers ! »

La rémunération

Les médecins sont – de moins en moins – souvent considérés comme des nantis. C'est peut-être vrai de certains médecins libéraux, au prix d'horaires extensifs, c'est désormais largement faux concernant les PH. À la création du statut en 1984, après une dizaine d'années d'études post-baccalauréat, un PH en début de carrière touchait 4,2 SMIC (en travaillant 50 heures au lieu de 39, soit dit en passant...). En 2018, il touche désormais 2,8 SMIC (pour 48 heures versus 35), soit une diminution relative d'un tiers ! Et si on s'intéresse au salaire horaire, on n'est plus qu'à 2 SMIC ! Qui peut oser soutenir qu'en commençant à être réellement payé à 30 ans avec un tel niveau d'expertise et de responsabilités, être payé le double du SMIC horaire fait encore de nous des privilégiés ? Les PH ont beaucoup enduré, les prochaines générations ne l'accepteront sans doute plus. Les chiffres sont têtus : le nombre de postes de PH non-pourvus augmente chaque année et frôle les 30 %, les praticiens se dirigeant de plus en plus vers l'intérim, bien plus lucratif, et requérant beaucoup moins d'engagement. Ce défaut d'engagement est ce qui peut entraîner l'écroulement du système ; il coûte beaucoup plus cher à la collectivité que l'économie réalisée par le blocage mesquin des salaires depuis maintenant 8 ans sans qu'on en voit la fin.



Pour retrouver une réelle attractivité, le salaire du début de carrière doit être de 5000€ net mensuel en incluant une prime d'exclusivité de service public représentant réellement 20 % du salaire puisque compensant 20 % d'exercice libéral pour ceux qui y renoncent, c'est à dire que l'IESPE devrait débiter à 1000 € nets mensuels en plus d'un salaire de base de 4000 €. La progression doit ensuite être plus linéaire, au lieu des 6 à 8 premiers échelons désespérants. APH propose 10 échelons de 3 ans ajoutant chacun 500 € mensuels. Les valences administratives, d'enseignement, de recherche ou cliniques devront faire l'objet de contrats dont l'indemnisation viendra en sus du salaire rémunérant. Enfin, la garde doit être valorisée au niveau actuel des universitaires, mais être pourvoyeuse de cotisations patronales comme pour les hospitaliers actuellement : tout travail doit produire des droits à retraites, particulièrement le travail pénible comme l'est le travail en garde.

En conclusion

Les causes de la désertification de l'Hôpital et de la fuite vers l'intérim sont connues, et les remèdes simples et équitables compte tenu des charges qui pèsent sur les épaules des Praticiens Hospitaliers. APH portera ces revendications valables pour toutes les spécialités, toute la force de ses syndicats constitutifs, dont elle appelle le plus grand nombre à grandir pour rendre ces évolutions inévitables. Elle portera ce programme pour les élections professionnelles de 2019.

Renaud Péquignot, Président d'Avenir Hospitalier

« Jeunes Médecins » : Qui sont-ils ?

APH se réjouit de son rapprochement avec les « Jeunes Médecins ». La rédaction d'Actu'APH souhaitait s'entretenir avec Emanuel Loeb, président du mouvement « Jeunes médecins » ainsi que le président de la région Ile-de-France, Franck Verdonk. Ils reviennent avec nous sur leurs aspirations, l'actualité et nos valeurs communes.



EMANUEL LOEB

FRANCK VERDONK

Actu'APH : Une première question d'évidence nous vient, en se désignant comme « Jeunes Médecins » n'est-ce pas introduire un clivage générationnel, préjudiciable à l'action commune ?

Emanuel Loeb : Non, le but n'est pas celui là ! Il y avait un vide entre la représentation étudiante de premier, deuxième et troisième cycle et la représentation historique des syndicats professionnels, on a pensé qu'en partant d'une structure existante on pouvait mobiliser toute une partie de la communauté médicale qui aujourd'hui a du mal à faire émerger sa vision du système de santé et ses revendications. Toute cette logique s'inscrit dans une volonté de discussion et d'ouverture c'est pour cela que nous travaillons conjointement avec APH, CPH et Avenir Hospitalier.

Franck Verdonk : Non vraiment pas, nous investissons un terrain qui était vide et au contraire notre objectif est de sortir des clivages qui peuvent exister entre spécialités, statuts et modes d'exercice. Nous ne sommes pas du tout en opposition avec les syndicats « séniors », au contraire nous souhaitons créer des ponts entre la fin de

l'internat et les seniors. Nous essayons de créer du lien en sortant du côté statutaire pur. Notre objectif n'est pas d'aller empiéter sur les internes, ou les seniors, mais plutôt d'interagir sans aucun complexe.

Actu'APH : Tous les jeunes médecins ne se destinent pas massivement à l'hôpital public. Pourtant le rapprochement de « Jeunes Médecins » avec APH nous donne à penser que vous partagez un grand nombre de valeurs et d'orientations syndicales défendues par notre intersyndicale très attachée au Service Public. Non ?

Emanuel Loeb : Il y a un certain nombre de valeurs qui sont partagées avec APH bien sûr ! Nous essayons d'apporter des témoignages de problématiques actuelles pour les jeunes praticiennes et praticiens qui n'émergent pas souvent. Nous avons pour objectif de mettre en place une logique de concertation entre les différents secteurs d'activité.

« Il ne faudrait pas que la communauté médicale se perde dans des combats internes ! »

Emanuel Loeb

Franck Verdonk : Nous sommes attachés au service public oui mais aussi au service privé. 30 % de nos adhérents sont actuellement libéraux, nous n'avons pas vocation à défendre un des deux secteurs mais plutôt une manière d'exercer. Nous défendons l'exercice de demain qu'il soit public ou privé.

Actu'APH : Un débat actuel concerne la légitimité du Syndicat des médecins remplaçants des hôpitaux à black-lister les établissements qui appliquent la loi limitant leur rémunération. Une plainte est même déposée

par la ministre de la santé, suivie par le Conseil de l'Ordre. Quelle est votre position ?

Emanuel Loeb : Nous avons fait un communiqué de presse conjoint justement. Il y a un certain mode d'action qui a été prôné par cette organisation syndicale et il est discutable. Nous ne devrions pas nous auto-accabler de problématiques dont nous ne sommes pas responsables. L'intérim est la conséquence de l'incurie du système de santé français, il ne faudrait pas que la communauté médicale se perde dans des combats internes.

Franck Verdonk : Nous ne souscrivons pas à la modalité avec laquelle la revendication a été portée cependant nous sommes opposés à cette manière de briser la voix syndicale. Au-delà de la modalité que nous ne validons pas, il y a une souffrance des médecins remplaçants et elle n'a pas été entendue. On ne peut pas soutenir la manière de faire du Ministère. Mais tout cela signe bien le problème d'attractivité que nous connaissons.

Actu'APH : Il s'agit donc d'un problème d'attractivité des carrières hospitalières... Que proposez-vous dans l'immédiat et à terme pour y remédier ?

Emanuel Loeb : Dans notre livre blanc, il est question de propositions sur la restructuration de l'offre de soins hospitalière avec une gradation de l'offre hospitalière. Nous pensons qu'il faut se diriger vers un statut de praticien unique titulaire qui permettrait de moduler son activité sur des établissements publics et privés avec un mode de financement propre à chaque établissement.

Franck Verdonk : Premièrement, il faut revaloriser financièrement les carrières de PH. En 10 ans nous avons perdu la moitié de notre pouvoir d'achat... Deuxièmement, c'est un monde opaque pour le moment, donc il faut plus de visibilité sur les carrières hospitalières. Par ailleurs, il me semble essentiel de sortir de la précarité de certains statuts comme ceux d'attachés. Il faut converger vers un statut unique qui soit flexible sans sortir de la titularisation.

Actu'APH : Dans le programme « Ma Santé 2022 » du gouvernement, quelle part faites-vous entre les points positifs et ceux qui le sont moins ?

Emanuel Loeb : Malheureusement, j'ai l'impression que les propositions formulées ne diffèrent pas des logiques

qui ont été prônées jusqu'alors. Est-ce qu'il existe une volonté de modifier en profondeur l'organisation des soins ? Je ne suis pas sûr et surtout existe-t-il une rupture entre le pacte de confiance à l'hôpital de Marisol Touraine et ce qui se fait aujourd'hui ? Je n'ai pas entendu parler de refonte de la loi HPST par exemple.

Franck Verdonk : Un certain nombre de points sont dans la dynamique de notre livre blanc mais un grand nombre d'entre eux sont encore très flous, comme les assistants médicaux par exemple. La mise en place des grandes lignes directrices nous en dira plus, nous prêtons beaucoup d'attention à la réorganisation de la gouvernance hospitalière. Nous craignons que ces réformes n'impliquent pas tous les acteurs concernés.

« il faut converger vers un statut unique qui soit flexible sans sortir de la titularisation. »

Franck Verdonk

Actu'APH : Quels moyens pensez-vous donner à l'action commune avec APH pour faire aboutir nos revendications ?

Emanuel Loeb : « Jeunes médecins » peut réussir à sensibiliser les jeunes praticiens en entrée de carrière sur les questions qui auront trait à l'ensemble de leur exercice au sein des établissements publics de santé. Nous essaierons de réfléchir sur la forme à un mode de communication attractif et sur le fond à ce que les propositions qui soient portées répondent aux aspirations de la génération à venir sans être antagoniques à ceux qui sont déjà bien lancés dans leur carrière hospitalière.

Franck Verdonk : Nous avons les moyens de mobiliser une population mal informée et faire participer cette génération au débat. Nous essayons d'apporter à la communauté cette vision de ce que les jeunes veulent avoir pour leur exercice de demain. Le but est de fédérer pour que cette communauté puisse exprimer ses aspirations.

Propos recueillis par Saveria Sargentini

PENSEZ À SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR LE SITE D'APH

<https://aph-france.fr/>

Pour s'abonner à la lettre d'information : <http://eepurl.com/c04mX1>



Suivez nous sur facebook :
<https://www.facebook.com/Action-Praticien-Hopital-252176902225161/>



Suivez nous sur
Twitter
[@ActionPratHopit](https://twitter.com/ActionPratHopit)

Parole à la nouvelle génération



Eux aussi font partie des « jeunes », de la nouvelle génération et ils sont eux aussi dans les rangs d'APH ! Le SJBMM (Syndicat des Jeunes Biologistes médicaux) représenté par son vice-président Hichem Assami a accepté de faire le point avec la rédaction d'Actu APH sur leurs positions, l'actualité syndicale et leurs aspirations pour le futur.

Actu'APH : Quelle est la limite d'âge pour adhérer au SJBMM ?

Hichem Assami : Il n'y en a pas ! Tous ceux qui partagent notre vision d'une biologie médicale éthique peuvent adhérer au SJBMM.

Actu'APH : Quels moyens pensez-vous donner à l'action commune avec APH pour faire aboutir nos revendications ?

Hichem Assami : Je dirais notre dynamisme avant tout ! Le SJBMM est un syndicat actif et réactif, nous pensons qu'en nous unissant à Action Praticiens Hôpital nous pourrions apporter notre pierre à l'édifice de façon plus concrète.

Actu'APH : Justement, en quoi le SJBMM partage un grand nombre de valeurs et d'orientations syndicales défendues par APH ?

Hichem Assami : Le SJBMM a d'abord rejoint Avenir Hospitalier car nous partageons des valeurs communes mais aussi car les revendications de l'intersyndicale et des structures la composant sont fortes et en phase avec notre époque. Par ailleurs, le choix de l'intersyndicale est fondé sur le partage de l'idée d'union des professionnels de santé, comme le témoigne la fusion de CPH et Avenir Hospitalier au sein d'Action Praticiens Hôpital.

Actu'APH : Un débat actuel concerne la légitimité du Syndicat des médecins remplaçants des hôpitaux à black-lister les établissements qui appliquent la loi limitant leur rémunération. Une plainte est même déposée par la ministre de la santé, suivie par le Conseil de l'Ordre. Quelle est votre position ?

Hichem Assami : Nous ne cautionnons évidemment pas l'attitude du syndicat des médecins remplaçants, mais

« Les revendications d'APH et des structures la composant sont fortes et en phase avec notre époque ! »

d'un autre côté vouloir sanctionner une présidente de syndicat, de la part d'un ministère, nous apparaît comme une décision délibérée de limiter la parole syndicale.

Actu'APH : Il s'agit d'un problème d'attractivité des carrières hospitalières... Que proposez-vous dans l'immédiat et à terme pour y remédier ?

Hichem Assami : APH a déjà émis plusieurs propositions concrètes que nous partageons entièrement. Pour n'en citer que quatre :

- la suppression des 5 premiers échelons de la carrière de PH avec début de carrière à 5000 € brut mensuels et création de deux échelons supplémentaires à la fin de la carrière de PH
- le statut unique de praticien hospitalier titulaire,
- le statut unique de praticien contractuel et
- la clarification de la durée du temps de travail

Actu'APH : Dans le programme « Ma Santé 2022 » du gouvernement, quelle part faites-vous entre les points positifs et ceux qui le sont moins ?

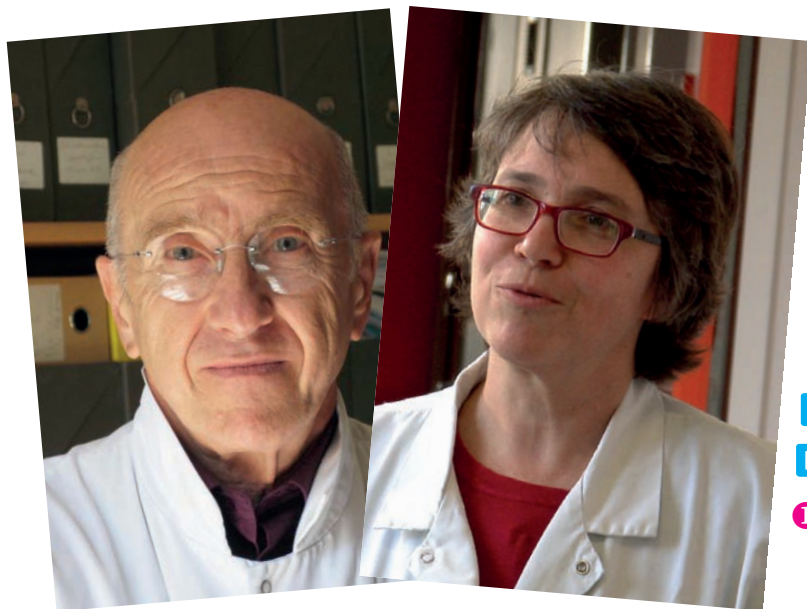
Hichem Assami : À vrai dire, lors de sa présentation par le Président de la République, je l'avais personnellement trouvé ambitieux, novateur, mais j'ai vite déchanté quelques jours plus tard avec l'annonce des 3,8 milliards d'économies supplémentaires.

Si je résumais ma pensée je dirais que ce programme est formidable sur le papier mais dans les faits ce n'est qu'un programme de plus qui n'aboutira à rien faute de moyens.

Propos recueillis par Saveria Sargentini

Quel avenir pour l'hôpital public ?

La rédaction vous propose une lecture nécessaire pour compléter cette rubrique inter générations ! Ce texte, à propos de l'avenir de l'hôpital public, a été écrit par André Grimaldi, professeur émérite de la Pitié Salpêtrière et « lanceur d'alerte » et Anne Gervais, vice-Présidente de la CME de l'AP-HP qui exerce au service d'hépatogastro-entérologie de l'Hôpital Louis-Mourier à Colombes.



La crise de l'hôpital public est maintenant connue de tous et a de multiples causes.

- L'agonie prolongée du pouvoir mandarinal n'a pas permis de constituer une communauté médicale fonctionnant démocratiquement. Le « nouveau management » par la norme et par le nombre a favorisé l'éclatement des communautés soignantes (médicales et paramédicales).
- L'affaiblissement du « pouvoir médical » a facilité le développement d'une techno-bureaucratie. Les soins et la recherche sont désormais plus entravés qu'encadrés par des règlements. Au nom de la sécurité et de la qualité, les soignants croulent sous les procédures. Ils ont perdu leur autonomie, condition de l'innovation et de la satisfaction au travail.
- Certains jugent que la médecine est devenue industrielle. Ce discours idéologique rentre en parfaite résonance avec le New Public Management (NPM) estimant que tout service public doit être géré comme une entreprise privée ayant pour objectif la rentabilité.
- L'hôpital souffre depuis plus de 10 ans d'un sous financement participant à la désorganisation, entraînant une baisse d'efficacité et produisant un cercle vicieux destructeur. Les 35 heures ont été sous financées et ont

entraîné la bombe à retardement des compte épargne-temps. Depuis cinq ans, l'hôpital sert de volant de régulation pour tenir l'objectif des dépenses de la Sécurité sociale voté par l'assemblée nationale. À la fin des fins, l'hôpital public se chargera-t-il des activités non rentables – les maladies très graves et les patients très pauvres – laissant l'activité rentable aux cliniques commerciales ?

Dix propositions pour une Réforme Debré 2

- 1 Parmi les CHU, 5 à 10 ont un niveau de recherche international. Ils pourraient constituer la tête de pont de groupement de recherche universitaire. La recherche clinique devrait être à la fois mieux financée et mieux évaluée. Sa gouvernance devrait être revue et simplifiée. La recherche clinique ne s'arrête pas à la porte des CHU, elle doit irradier l'ensemble des établissements de santé et impliquer largement les professionnels.
- 2 Entre les quatre pouvoirs de l'hôpital : médical, administratif gestionnaire, paramédical et celui des usagers, il faut définir les domaines spécifiques de chacun, leurs domaines partagés et les procédures de décision en cas de désaccord. Il devrait y avoir un directeur médical élu, animant une commission médicale et un directeur gestionnaire nommé par l'ARS. La vie démocratique de l'institution à l'inverse doit remplacer le verticalisme actuel, dans sa forme autoritaire (« si vous n'êtes pas content, personne ne vous retient ») ou pseudo-empathique (« j'entends votre colère... »).
- 3 Le projet médical de l'hôpital doit s'inscrire dans un projet territorial de santé avec des conventions de partenariats passées entre différents établissements et acteurs du territoire en répondant à la graduation des soins :
 - 1^{er} recours : médecine générale de proximité ville/hôpital de proximité
 - 2^{ème} recours : médecine spécialisée ambulatoire ville/hôpital,



- 3^{ème} recours : médecine spécialisée hospitalière non ambulatoire, centres hospitaliers de référence.

- 4 Les hôpitaux publics doivent participer à la lutte contre les déserts médicaux (consultations avancées, liens préférentiels avec les professionnels y travaillant, télémédecine). Il faut proposer aux étudiants des contrats d'engagement de service public dans un désert médical en échange d'un certain nombre d'avantages (salaire garanti, conditions d'exercice, libre choix de la spécialité...).
- 5 Il existe plusieurs médecines : celle des maladies aiguës bénignes et des gestes techniques simples, celle des maladies aiguës graves et des gestes techniques complexes et la 3^{ème}, celle des maladies chroniques et de leur prévention. Les modes d'organisation et de financement doivent être adaptés à chacune d'elles.
- 6 L'hôpital repose sur des équipes de soins médicales et paramédicales co-animées par le couple médecin/cadre de santé. Il faut redonner de l'autonomie aux équipes, associer l'ensemble des personnels à la définition de l'organisation .
- 7 Il faudrait un statut unique de médecin hospitalier avec pour socle l'activité clinique et en sus deux activités parmi les cinq missions suivantes : soins, recherche, enseignement, gestion, santé publique. Ces valences d'activité devraient varier dans le temps en concertation avec les équipes concernées et après l'accord du directeur médical.

- 8 Dans chaque hôpital un praticien de santé publique et un cadre de santé devraient être responsables de la politique de la qualité des soins et de la relation avec les professionnels du territoire, élaborée et mise en œuvre avec l'ensemble des services hospitaliers en impliquant les représentants des patients.
- 9 Il faut revaloriser le salaire des médecins hospitaliers en début de carrière, préciser le temps de travail dû et mieux codifier les activités professionnelles annexes hors temps de travail. Les différences de revenus entre les médecins de ville et les médecins hospitaliers doivent être en partie compensées par une prime de service public modulée selon les spécialités et selon les régions. Cela suppose une limitation des dépassements d'honoraires ou leur mise en extinction pour les médecins installés en ville conventionnés en secteur 2 en revalorisant les tarifs du secteur 1. Il serait aussi logique que la Sécurité sociale finance une partie des frais de logistique et de locaux des médecins libéraux et que l'Etat crée une assurance publique pour couvrir les risques professionnels. Les infirmières commencent avec un salaire mensuel de 1500 euros (25^{ème} rang des pays de l'OCDE, comparativement au salaire moyen dans chaque pays). Il n'y a pas de réforme de l'hôpital public digne de ce nom sans augmentation des salaires des infirmières et des aides-soignantes.
- 10 Les études de médecine devraient être branchées en dérivation sur les filières universitaires existantes avec des quotas par discipline (avec une priorité à la biologie mais aussi des places pour les filières littéraires ou les écoles d'ingénieurs). Cela donnerait des chances aux candidats sans les engager dans une voie sans issue et permettrait de diversifier les profils des étudiants se destinant au métier de médecin.

La médecine est devenue scientifique et technologique mais elle n'est pas une technique ou seulement une science, elle reste en grande partie artisanale et repose sur des interactions humaines. Le médecin ingénieur, doit rester un artisan et, si possible, devenir un artiste !

André Grimaldi, Anne Gervais

Conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM)

Cette nouvelle instance nationale destinée à officialiser le dialogue social avec les syndicats examine pour avis les textes (loi, décrets...) concernant les personnels médicaux hospitaliers. Lors de la séance du 8 novembre, plusieurs textes ont reçu un avis favorable des collègues concernés. Voir le compte-rendu : https://aph-france.fr/IMG/pdf/cp_aph_jm_cspm_09-11-18.pdf.

Recertification

Un rapport du Pr Uzan préconise une recertification des médecins tous les 6 ans. Entre son côté « nouvelle usine à gaz » et la nécessité d'assurer la remise à niveau des connaissances des praticiens, il y a un gouffre qu'on appelle bureaucratie. Depuis les ordonnances Juppé de 1996, toutes les réformes de la formation continue ne cessent d'échouer. Un seul exemple : le DPC, principal élément de cette recertification. Les éléments que nous livrent régulièrement l'ANFH sur les programmes financés par l'ANDPC, c'est à dire correspondant aux orientations prioritaires et validés par les CSI, démontrent que ceux-ci ne constituent qu'une faible partie des demandes de financement. Pourquoi ? Parce que les critères imposés par l'ANDPC sont bien trop lourds pour les organismes de formation et les praticiens. En théorie, la fin de la première période de 3 ans où l'on devrait avoir accompli son parcours DPC devrait se situer en 2019. Combien de praticiens hospitaliers auront effectué au moins une formation prioritaire validée par l'ANDPC ? Très peu. Est-il donc raisonnable de poursuivre cette fuite en avant ? Telle est la question.

PADHUE

Alors que la situation de 4000 de ces praticiens était critique en raison de la fin programmée de leur autorisation le 31 décembre 2018, le gouvernement vient à la fois de prolonger leur situation et va mettre en place un dispositif pérenne qui permettra l'intégration du plus grand nombre. Voir http://www.cphweb.info/IMG/pdf/presentation_padhue_-v_consolidée.pdf

Expertises judiciaires

Le gouvernement avait décidé de mettre fin au statut de COSP pour les praticiens hospitaliers qui pratiquent des

expertises judiciaires, à travers un amendement au PLFSS 2019 présenté à l'Assemblée nationale, les obligeant à s'installer comme indépendant. La mobilisation syndicale a semble-t-il payé puisque, *in extremis*, le Gouvernement a approuvé un nouvel amendement, cette fois-ci au Sénat, les réintégrant. Il faudra attendre la promulgation de la loi au Journal officiel pour être fixé définitivement.

Ma Santé 2022

Le plan lancé par le Président de la République le 18 septembre va entrer dans sa phase opérationnelle. La Ministre de la santé a présenté lundi 19 novembre les pilotes des 10 chantiers retenus. Une série de concertation va être lancée avec comme objectif un projet de loi début 2019 qui autorisera le Gouvernement à légiférer par ordonnances, puis commencera la rédaction des décrets. Concernant les dispositions statutaires pour les praticiens hospitaliers, le Gouvernement prévoit 18 mois de concertation.

CNG

Un autre amendement gouvernemental, adopté celui-là conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat, a confié à la seule assurance maladie le financement du CNG et supprimé les cotisations des hôpitaux prévues pour son fonctionnement. Dans le même temps, l'assurance maladie a décidé de baisser sa part du financement du CNG pour 2019 de 4,1 M€ après l'avoir baissé en 2018 de 2,8 M€. Sur un budget annuel de 31 M€, c'est clairement la survie de cette institution qui est en péril et donc, la gestion nationale des carrières médicales hospitalières. L'ensemble des organisations syndicales de praticiens et de directeurs ainsi que la FHF, se sont exprimés contre cette réforme non concertée et le Conseil d'administration du CNG a refusé de valider ce budget catastrophique. Le dossier est donc loin d'être clos.

OSAT

Le site de l'Observatoire de la souffrance au travail d'APH reçoit en permanence de nouvelles déclarations. N'hésitez pas à le faire connaître. Les informations recueillies sont précieuses pour l'action syndicale et permettent de faire le point avec les collègues qui souhaitent être contactés.

Jacques Trévidic, Président d'APH

...au SPH : psychiatrie publique, le temps de la colère

Je marche seul...

Lors du Conseil National ce 27 novembre 2018 nous avons demandé à tous nos représentants syndicaux de présenter le tour de France des mobilisations.

Nous avons mesuré les effets destructeurs sur le dispositif de soins en psychiatrie publique de l'abandon de la politique de secteur, amplifié par les attaques massives sur le plan des moyens alloués par l'État aux soins de santé mentale.

Les mouvements de ruptures idéologiques impactent violemment toutes nos organisations et références.

Ce mouvement de déliaison entraîne partout des ruptures des réseaux que les équipes avaient mis des années à construire et des replis vers des structures morcelées où les collègues, psychiatres des hôpitaux, se retrouvent de plus en plus seuls.

C'est bien l'organisation spécifique associant proximité par des implantations au cœur de la cité et continuité des soins par une même équipe œuvrant dans les différents temps d'un parcours de soins coordonné qui avait permis les avancées majeures de notre discipline en pratiques ambulatoires.

Invisibilité

Agnès Buzyn a annoncé dans sa feuille de route le 28 juin 2018, la « préservation » des financements de la psychiatrie !

Cette annonce du maintien en précarité du parent pauvre de la médecine selon ses termes de janvier, était totalement inacceptable !

Préserver le financement ! Mais de quoi parlons-nous ? Quand chacun vit dans son exercice quotidien les effets dévastateurs de mesures d'économie imposées à notre discipline !

Dans son discours « Ma santé 2022 » et ses 54 promesses le Président Macron n'a prononcé qu'une fois le mot psychiatrie et le résultat sur papier est quasiment nul.

Aucune ligne politique affirmée pour la discipline, une reprise au gout du jour de quelques orientations antérieures et surtout une absence de volonté de répondre avec force à la réalité des besoins de soins.

Les diminutions autoritaires ou les gels des DAF pérennisés par les ARS et les Plans de Retour à l'Equilibre suite à ces déficits organisés ne sont plus acceptables !

Du besoin de reconnaissance...

Agnès Buzyn avait affirmé en juillet 2017 : "Nous avons un déficit démographique en psychiatres et notamment en pédopsychiatres, c'est une véritable catastrophe pour l'accès au dépistage précoce et la prévention"

Le niveau démographique des psychiatres et de leurs équipes dans le cadre général de la politique d'austérité, est le risque majeur !

Le taux de vacance statutaire continue à progresser au-delà de la moyenne des disciplines avec un taux à 28,7 % pour les PH temps plein et à 49,8C% pour les PH temps partiel.

Pour la psychiatrie c'est un total de 2525 postes de praticiens qui ne sont pas occupés par des titulaires ! Les soignants en psychiatrie souffrent du déni par les pouvoirs publics de l'importance de leur apport à la santé de la population. Cette absence grave de reconnaissance, vécue dans une grande souffrance, s'est transformée en colère dans nombreux établissements et ce mouvement ne fait que s'amplifier.

À quand un Grenelle de la Psychiatrie ? À quand un plan avec un financement objectif en phase réelle avec les besoins en soins ? À quand des mesures fortes et courageuses ?

Marc Betremieux, Président SPH

EN BREF !

La FHF a présenté 20 propositions pour améliorer l'attractivité à l'exercice médical hospitalier.

Trois axes sont développés : stratégie par les territoires, promotion de l'exercice hospitalier et formation initiale et continue.

Pour la FHF il est nécessaire de créer les conditions d'une réelle attractivité, assumée politiquement et donc financièrement.

À LIRE SUR : <https://www.fhf.fr/Ressources-humaines/Gestion-du-personnel-medical/Attractivite-Medicale-Preconisations-2018>

...aux biologistes SNBH : à force de tirer sur le corde

À l'hôpital public, la souffrance ainsi que le mal être au travail touchent deux biologistes sur trois, avec un retentissement qui peut s'avérer parfois majeur sur la vie personnelle. Surchargés de travail, notamment par la démarche d'accréditation et par les projets concomitants de regroupement des laboratoires dans le cadre des GHT, souvent confrontés à une réduction des effectifs en personnels ou à des situations de harcèlement hiérarchique et administratif, les biologistes hospitaliers sont nombreux à partager le sentiment de ne plus y arriver. Beaucoup affirment ne plus se retrouver dans leur métier, gèrent constamment le plus urgent de l'urgent, n'arrivent plus à se rendre disponible pour leurs patients ou leurs collègues et n'ont plus de temps à consacrer à leur formation continue ou à des activités transversales au sein de leur établissement. Le sentiment fort de faire moins bien leur travail avec une véritable perte de sens du cœur de leur métier et de leur rôle.

Les paroles s'envolent !

L'Ordonnance relative à la biologie médicale avait été présentée en 2010 comme devant renforcer la médicalisation de la Biologie Médicale, assurer sa pérennité et garantir à tous les Français l'accès à une biologie de qualité prouvée dans tous les territoires. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans le secteur libéral, beaucoup de laboratoires se sont organisés en réseaux et ont regroupé la réalisation des examens sur des plateaux techniques dans un souci d'ef-

SJBM : de la nécessité de dialoguer...

La biologie médicale est une spécialité médicale dont les examens participent au diagnostic médical dans 60% à 70 % des cas en ville comme dans les établissements de santé, pour un coût estimé à 1,80 % des dépenses courantes de santé. Une nouvelle législation a validé la mise en place d'une accréditation obligatoire, norme de qualité ayant bouleversé l'organisation des laboratoires au sein des hôpitaux.

Cette évolution s'effectue en parallèle de la mise en place de Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et bien souvent de changements informatiques. L'ensemble de ces facteurs, particulièrement chronophages et sources d'angoisses pour le biologiste médical hospitalier, a abouti à une restructuration du métier avec concentration, et cela s'accélère, des laboratoires et baisses des moyens

efficience économique tout en se donnant les moyens de faire face aux exigences de l'accréditation obligatoire. Problème, de très nombreux sites périphériques ne sont plus techniquement en mesure d'assurer la moindre urgence lorsque le délai d'acheminement est trop long.

Warning !

Pour de nombreux hôpitaux publics, l'évolution actuelle des restructurations de la Biologie Médicale s'avère tout aussi inquiétante ; regroupements des examens sur le laboratoire du site pivot du GHT, fermetures de tout ou partie des laboratoires et/ou recours à la biologie délocalisée sur les sites périphériques. Cela a comme conséquences l'éloignement et la perte du dialogue entre biologistes et prescripteurs. Ainsi, le recul du maillage territorial avec des inégalités de prises en charge d'un territoire à l'autre et la dégradation de la sécurité des soins pour les patients sont inévitables. Au-delà de l'allongement global du délai de rendu des résultats lié à l'éloignement du plateau technique et de la dégradation du pré-analytique, la validation des résultats de biologie délocalisée par un infirmier formé, mais potentiellement susceptible de passer à côté d'un problème technique, constitue un risque réel. Quid alors de la responsabilité médico-légale du prescripteur qui utilise ce résultat erroné pour décider d'un geste thérapeutique pour son patient ?

Les biologistes médicaux ont toujours su faire face et s'adapter. S'ils tirent la sonnette d'alarme, c'est qu'ils sont au bout du rouleau et qu'ils ont besoin d'une pause et de cohérence. Il serait temps que les pouvoirs publics en prennent la mesure.

Xavier Palette, président du SNBH

pour l'achat d'automates analyseurs. Les conséquences sont une baisse du dialogue clinico-biologique, une diminution du temps des praticiens pour la formation des internes et la formation continue ainsi qu'une augmentation des délais de rendu de résultats de certains examens biologiques, notamment urgents.

Face à cette mutation, il est nécessaire de replacer le partenariat clinico-biologique au cœur du métier, d'assouplir cette démarche d'accréditation afin de l'adapter au besoin des patients et d'inclure les biologistes médicaux, ainsi que tous les professionnels de santé, dans l'organisation des GHT.

Seul le dialogue entre l'administration, les tutelles et les professionnels de santé permettra au système de santé français d'améliorer la qualité des soins, d'obtenir une organisation efficiente et une biologie médicale d'excellence, au plus proche du patient.

Lionel Barrand, président du SJBM

...au SNPHARE : le choc d'attractivité

Il y a un an, le SNPHARE rendait publics les résultats de l'enquête CONTRAMAR, concernant les conditions de travail des médecins anesthésistes-réanimateurs. Les prin-

cipaux résultats, représentés dans l'infographie ci-contre, illustrent l'indispensable « choc d'attractivité » dont l'hôpital public a besoin de toute urgence.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES ANESTHESISTES-REANIMATEURS (AR) Résultats de l'enquête CONTRAMAR

29 % des AR sont en temps continu

42 % d'entre eux sont à 48 h/sem

5 % des AR dont le temps de travail est compté en demi-journée travaillent 3 DJ par jour

Pour **91 %** des AR dont le temps de travail est compté en demi-journée 1 garde = 2 DJ

Mais **75 %*** font du TTA

Dont **46 %** du TTA « contraint »

70 % des AR n'ont pas de contrats individuels de TTA, ce qui est ILLEGAL

78 % sont dans des services **EN SOUS-effectifs**

37 % des AR sont dans des services ayant recours à l'interim externe (61 % dans les CHU non-U), dont 22 % régulièrement (37 % CH non-U)

61 % seniorisent les internes, dont près d'un tiers quotidiennement

43 % font faire des consultations pré-anesthésiques aux internes

65 % des AR ne relisent pas les CPA réalisées par les internes

66 % des AR passent 10 à 20 % de leur temps à des tâches administratives

58 % des AR passent 10 % de leur temps avec les familles

45 % des AR travaillant en réanimation, font appel aux médecins du secteur anesthésie pour assurer la permanence des soins

11 % travaillent systématiquement sur plus de 2 salles

86 % travaillent dans des blocs où les dépassements sont HABITUELS

68 % voient les blocs d'urgence utilisés pour la chirurgie programmée

55 % ont l'impression de prendre des risques compromettant la sécurité anesthésique

56 % manquent de moyens la nuit en maternité en cas de complication maternelle

69 % observent une dégradation des conditions de travail depuis 5 ans

63 % des 30-39 ans envisagent de modifier leur activité professionnelle dont 48 % pour travailler dans le secteur privé

* des PH dont le temps de travail est compté en temps continu

Enquête en ligne réalisée du 6 au 27 novembre 2017 auprès des médecins anesthésistes-réanimateurs hospitaliers.
930 réponses (90 % de PH - CHU 61 % / CH 39% - H/F 51 % 49 % - 10 % de médecins étrangers - 10 % DESC de réanimation médicale)
Intégralité des résultats et analyse par répartition CHU/CH et par tranche d'âge disponible sur le site snphar.com

Ce choc d'attractivité commence par l'arrêt du mépris des praticiens hospitaliers par la gouvernance, et appelle des mesures qui doivent se prendre à l'échelon local comme à l'échelon national !

- Respect de la directive européenne du temps de travail, qui est de 48 heures hebdomadaires maximum et non de 48 heures impératives ; cela implique que si 10 demi-journées font 48 heures maximum, une garde de 24 heures ne peut faire moins de 5 demi-journées ; si des arrangements internes dans ce sens existent dans certains établissements, il serait temps de généraliser enfin cette évidence mathématique.

- Contractualisation du temps de travail additionnel, qui doit rester sur la base du volontariat ; cette enquête montrait d'ailleurs une « autocensure » des praticiens à renoncer à leur temps libre (en faisant du TTA auto-contraint).

- Sécurisation de l'exercice du métier, pour garantir la sécurité des patients : l'autonomie des anesthésistes-réanimateurs est bien mise à mal lorsque le nombre de salles ou les moyens humains mis à disposition sont quotidiennement insuffisants pour la prise en charge décente des patients.

- Réflexion sur la démographie qui doit aller au-delà de la seniorisation « forcée » des internes ou la délégation de tâches médicales à des personnels paramédicaux.

- Rémunération à hauteur des compétences et des responsabilités des praticiens hospitaliers, pour l'activité programmée comme pour la permanence des soins.

... choc d'attractivité qui n'est même pas effleuré par « Ma Santé 2022 »...

Anne Geffroy-Wernet, Vice-Présidente du SNPHARE

...sur la consultation pré-anesthésique



Max Doppia avait livré en 2015 sa réflexion sur la consultation pré-anesthésique (CPA), comme la trame d'un éventuel article. Elle n'a pas pris une ride. Elle est d'autant plus d'actualité qu'un décret paru au JO le 30 octobre dernier modifie celui qualifié de « sécurité anesthésique » de 1994 et autorise la réalisation de la surveillance post interventionnelle en chambre ou espaces adaptés, et non en salle dédiée, sous certaines conditions.

❶ Le Décret sécurité anesthésique prévoit qu'on ne peut pas procéder à un acte d'anesthésie sans que le patient n'ait bénéficié d'une CPA détaillée dans un dossier médical. Jusqu'à preuve du contraire, il s'agit bien d'une consultation médicale et non pas paramédicale.

En conséquence de quoi, et en application du Code de Déontologie, le médecin est seul juge des conditions dans lesquelles il peut délivrer des soins consciencieux (une anesthésie bien pensée) au patient. Consciencieux, ce n'est pas un mot au hasard, c'est donc plutôt à dire « en sa conscience ».

❷ Je n'accepte pas qu'une organisation me dicte ma conscience pour quel que motif que ce soit.

J'ai besoin d'établir la relation entre le patient et moi-même, ou, par mon intermédiaire, la relation entre le patient et l'équipe médicale qui le prendra en charge.

J'assume pleinement cette organisation. Mais je n'accepte pas d'assumer celle qui verrait substituer un paramédical à un médical.

❸ Je suis peut-être vieux jeu ou idéaliste, mais il en va de l'idée que je me fais du métier que j'ai choisi mais aussi du contrat de soin que nous passons avec les patients qui viennent pour notre expertise.

Cette expertise n'est pas que technique ou de simple débrouillage des ATCD. Elle est aussi plus globalement, celle conférée à tout médecin pour ce qu'il a accompli comme parcours pour établir « ses savoirs » et aller au-delà de sa technique ou de sa spécialité.

(par exemple, entendre une confiance qui n'a rien à voir avec la chirurgie, prodiguer un conseil médical, orienter vers une consultation spécialisée un enfant « à problèmes », ou une femme battue, un toxicomane, etc. en plus de ce qui justifie la consultation par elle-même.

❹ Je n'ai pas la maîtrise du parcours professionnel de l'IADE. Je n'ai pas autorité sur elle ni sur les formations qui me sembleraient adaptées, sur ses plannings, ou même ses affectations ponctuelles, puisque je ne suis pas son employeur.

De plus en plus, les cadres « nous enlèvent » des IADE prévues au bloc pour motif d'arrêts maladie à remplacer

ailleurs etc. On n'a rien à dire et c'est imposé comme un management qui ne nous revient pas. Donc, nous n'avons pas de poids là-dessus.

En conséquence, en tant que Docteur en médecine et non pas salarié ou rouage d'un service, je fixe les conditions qui doivent prévaloir à mon exercice médical au bloc en bout de parcours à savoir une consultation médicale => une anesthésie, sinon, rien !

Et là, c'est mon choix et personne ne peut me le refuser. J'ai sué 12 ans pour arriver à ce degré d'autonomie reconnu par des diplômes, je me suis engagé dans l'hôpital public pour y exercer mon métier et mes fonctions, et ce ne sont pas quelques spécimens managers qui pensent « affaires courantes » qui vont me le faire oublier...

Donc, pour moi, le débat est clos. Rien ne peut m'imposer de dériver de ma pratique. Le manque de moyens médicaux ? Où est la responsabilité ? Pas chez moi.

❺ En revanche, et là, c'est autre chose, je ne suis pas opposé à ce qu'une IDE reporte sur le dossier d'anesthésie informatisé en tapant à la machine, des éléments pour lesquels ma plus-value n'est pas majeure : le poids la taille, la PA, SpO2, les opérations antérieures, le signalement de transfusions, de traitements... MAIS, je vois tous les patients munis de ce pré-dossier, et je valide les informations inscrites en les explicitant autant que nécessaire. Et je procède à l'examen clinique et aux prescriptions préopératoires, car c'est ma fonction de médecin et d'anesthésiste réanimateur et qui justifie mon titre (ce n'est pas rien !) et mon salaire ou mes honoraires (ce qui n'est pas rien non plus... car il faut bien nous dire que nos confrères nous attendent au tournant pour dire que nous facilitons la détérioration de l'image du médecin et la valeur de ses actes...

Je suis donc en l'état du droit, totalement libre de refuser un schéma de pratiques de responsabilités qui ne me convient pas, article 51 ou pas. Sans compter que la CPA est aussi une « respiration » et un espace de créativité pour nous changer les idées hors du bloc opératoire avec pour le coup « notre bureau » à nous !

Le Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure (ALLIER)
978 lits et places (dont 374 en MCO). 200 personnels médicaux et 2 000 non médicaux.

OFFRE DE SOINS COMPLÈTE ET DE QUALITÉ :

Principales spécialités médicales et chirurgicales, une réanimation, un service d'Accueil des Urgences avec SAMU et SMUR, un plateau technique très complet (Scanner, IRM, Radiothérapie).
 VILLE DE PRÉFECTURE à 2H30 de Paris et de Lyon - 1H de Clermont-Ferrand.

RECHERCHE :

UN ANESTHÉSISTE POUR COMPLÉTER SON ÉQUIPE DE 6 PRATICIENS ET LE SAMU 03 (ALLIER) RECHERCHE UN URGENTISTE

CV et MOTIVATIONS sont à adresser à : M. Fabien AMENGUAL-SERRA
 Directeur de la Stratégie Médicale - C.H. de MOULINS-YZEURE
 10, avenue du Général de Gaulle - BP 609 03006 MOULINS CEDEX
 Tél. : 04 70 35 79 7 - Email : affaires-medicales@ch-moulins-yeure.fr
 Zone contenant les pièces jointes

Sites Internet :
www.ch-moulins-yeure.fr et www.ville-moulins.fr



Le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté (CHIC) regroupe depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre Hospitalier de Pontarlier (intégrant l'EHPAD du Larmont et le site du Grandvallier), l'hôpital René Salins de Mouthe, l'EHPAD Chemin de Yoline de Nozeroy et l'EHPAD Fernand Michaud de Levier. Ce nouvel ensemble a pour mission essentielle de pérenniser, d'améliorer et développer l'offre de soins au service des habitants du Haut-Doubs. A ce titre de nouveaux projets sont menés : développement de l'oncologie en partenariat avec le CHRU de Besançon dans une unité neuve, le développement de la chirurgie ambulatoire, spécialisation des médecines avec la création d'une unité spécifique neurologie cardiologie et bien d'autres encore.

Le CHIC recrute
Des Anesthésistes-réanimateurs

L'équipe d'Anesthésiste-réanimateurs composée de 8 praticiens fait fonctionner 6 blocs + 1 bloc identifié "césariennes".

Les lits de chirurgie concernent les spécialités suivantes :

Traumatologie & orthopédie + Chirurgie générale & viscérale et urologie + ORL + gynécologie-obstétrique (1200 accouchements/an et 50 % sont des accouchements sous péridurale. Le TT est décompté en temps continu (39 H/semaine) et la PDS est assurée sous forme de Garde sur place + 1 IADE. L'équipe "salle de réveil" est composée de 12 postes & 2 IDE.

Statut : PH – praticien contractuel.

Lettres de motivations et CV sont à adresser à :

- M. VOLLE Olivier - Directeur - Tél. : 03 81 38 53 01
 - Mme QUERRY Catherine - DRH Affaires Médicales - Tél. : 03 81 38 58 80
- Email : c.querry@chi-hautecomte.fr



Le CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX recrute un

MÉDECIN RÉANIMATEUR H/F

Etablissement public de santé de plus de 1200 lits, le Centre Hospitalier de Roubaix est un hôpital alliant proximité et technicité avec une équipe médicale dynamique de plus de 300 médecins et internes. Situé dans la métropole Lilloise, le CH de Roubaix est facilement accessible en transport en commun.

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE DE RÉANIMATION

Le service de réanimation/unité de surveillance continue adulte comprend 20 lits de réanimation (2 unités de 10 lits) et 6 lits d'USC. L'équipe en place est composée de 8 médecins et de 5 internes. L'équipe médicale est jeune, dynamique et soudée. Certains réanimateurs s'investissent dans la recherche clinique, réalisent des DU et s'engagent dans la formation des internes. Des consultations post-réanimatoires sont proposées. Le service a été refait à neuf en mai 2016 et dispose de locaux lumineux et d'équipements récents et très modernes. La permanence des soins est assurée par une garde sur place.

L'équipe recherche un 9ème réanimateur, pour un effectif total de 8.6 ETP.

Pour tout renseignement ou candidature, merci de bien vouloir contacter

Dr DETOURMIGNIES, Chef de pôle, laurence.detournignies@ch-roubaix.fr ou 03 20 99 32 70
 M. VERMELLE, Affaires médicales, affaires-medicales@ch-roubaix.fr ou 03 20 99 31 17

www.ch-roubaix.fr



AXIAL

Le CENTRE HOSPITALIER DE PAU (64)

RECRUTE MÉDECINS ANESTHÉSISTES A PLEIN TEMPS

Postes à pourvoir immédiatement. Pour rejoindre une équipe dynamique de 14 praticiens. Bloc opératoire récent, équipements neufs, échographes

Activités polyvalente et non sectorisée, couvrant :

- Chirurgie orthopédique et traumatologique.
- Chirurgie vasculaire et thoracique.
- Chirurgie digestive et bariatrique.
- Chirurgie de spécialités ORL, stomato et ophtalmologique.
- Gynécologie et obstétrique (maternité de niveau III - 1600 accouchements/an).
- Chirurgie pédiatrique (générale et orthopédique - réanimateur pédiatrique sur place).
- Endoscopie, radiologie et cardiologie interventionnelles (astreintes d'embolisation).
- Activités d'urgences avec 2 salles dédiées 24h/24 au sein du bloc opératoire.

Organisation médicale :

- Deux lignes de garde sur place de médecin anesthésiste-réanimateur (bloc opératoire et maternité).
 - Service organisé en temps continu (décompte horaire).
 - Valorisation de l'activité de soirée en temps de travail additionnel.
 - Médecins polyvalents en charge du suivi post-opératoire.
 - Cadre de vie très agréable
- A une heure des pistes de ski, du Parc National des Pyrénées, Et des plages de l'Atlantique (Pays Basque, Landes), Dans une ville universitaire et une agglomération de 150 000 habitants.

Pour tout renseignement, contacter le Dr Olivier TUEUX
 Secrétariat : 05 59 72 48 23 - Ligne directe : 05 59 72 67 58
 Mail : olivier.tueux@ch-pau.fr





LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA RÉUNION SITE FÉLIX GUYON À SAINT-DENIS RECHERCHE

Afin de consolider son effectif de 25 Médecins Anesthésistes réanimateurs et dans le cadre de sa nouvelle organisation :

2 Médecins Anesthésistes Réanimateurs en Anesthésie Polyvalente Adulte

8 salles d'opération, Maternité niveau 3 (2700 accouchements/an)
Chirurgie viscérale, urologique, orthopédique, maxillo-faciale, ORL, ophtalmologique, réparatrice et plastique, gynécologique, endoscopies.

2 Médecins Anesthésistes Réanimateurs en Anesthésie Pédiatrique et Néonatale

Chirurgie viscérale, orthopédique, ORL, maxillo-faciale et ophtalmologique (âge entre 0 et 18 ans). La permanence des soins pour l'anesthésie pédiatrique est réalisée sous forme d'astreintes opérationnelles. Possibilité de prendre des gardes à la maternité.

Différents statuts envisageables :

Praticien Hospitalier plein temps, Praticien Contractuel, Assistant.
Projet de missions de soutien et humanitaire dans l'Océan Indien.

Conditions :

Rémunération majorée de 40 % indemnité Outre-Mer.
Prise en charge du voyage France Métropolitaine/Réunion.
Mise à disposition de logement et voiture.

Contactez et envoyez lettre de candidature + CV à :

Dr Ahmed DJAMADAR
PH Responsable de Service
ahmed.djamadar@chu-reunion
(pour l'anesthésie adulte)

Dr Laurent GAVAGE
laurent.gavage@chu-reunion.fr
(pour l'anesthésie pédiatrique)

Direction des Affaires Médicales
pour les renseignements administratifs :
marie.li-shim-tan@chu-reunion.fr
Tél. : 02 62 90 58 91



→→→→ GÉRONTOLOGIE

Le Centre Hospitalier Métropole Savoie site d'Aix-les-Bains (Savoie) recrute pour sa filière gériatrique 2 médecins :
médecin généraliste intéressé par la gériatrie ou gériatre, sur un poste de PHC ou d'assistant avec perspective de poste de praticien hospitalier titulaire à temps partiel ou temps complet.
Postes libres à compter du 07/01/2019.

Le CHMS site d'Aix-les-Bains comporte une filière gériatrique complète :

312 lits d'hébergement dont 30 lits d'USLD, 8 places d'accueil de Jour, 35 lits de SSR polyvalent et 10 lits de SSR PAPD dont 4 lits identifiés soins palliatifs, 18 lits de CSG.
Une activité de Consultation Mémoire.

Descriptif du poste :

Les praticiens intégreront l'équipe médicale composée de 7 gériatres (5 PH, 2 praticiens contractuels, un interne au CSG). Ils pourront s'associer au projet de développement de la filière gériatrique (hôpital de jour, équipe mobile) et participeront au projet de construction du nouvel hôpital (échéance 2022).
Ils travailleront en réseau avec les professionnels de santé du bassin aixois et dans le cadre du GHT. Selon le poste choisi, ils seront à même de compléter leur formation pour apporter leur expertise à la communauté médicale, aux patients et résidents du site : capacité de gériatrie, DU.
Possibilité de logement de fonction selon disponibilité. Astreintes à domicile d'une semaine toutes les 15 semaines.

Les personnes intéressées peuvent contacter :

Dr Favre-Monnet Dominique, cheffe du pôle de gériatrie, CH Métropole Savoie, 49 avenue du Grand Port, 73100 AIX LES BAINS
Tél. : 04 79 88 61 61 poste 3526 - Courriel : dominique.favre-monnet@ch-metropole-savoie.fr
Madame Sylvia Gotteland, directrice déléguée site d'Aix les Bains
Tél. : 04 79 88 61 61 poste 3124 (secrétariat de direction)
Courriel : sylvia.gotteland@ch-metropole-savoie.fr



MÉDECIN GÉRIATRE À TEMPS PLEIN

Référence : Service/Unité : Soins de Suite et de réadaptation mention Personnes Agées poly pathologiques dépendantes ou à risque de dépendances.

Cadre statutaire : Médecin spécialiste, Praticien Hospitalier, Assistant ou Praticien attaché.

Relations fonctionnelles :

Le gériatre travaille avec deux autres praticiens impliqués dans la filière gériatrique : SSR, EHPAD.
Relations avec les autres établissements du GHT et les médecins de ville.

Missions :

Assurer l'encadrement médical et l'organisation des soins du Service Soins de Suite et de Réadaptation composé de 60 lits et d'une équipe médicale de deux médecins gériatres à temps plein.

Participer à la finalisation et la mise en œuvre du projet médical de gériatrie en lien avec le projet médical partagé de territoire, avec pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge (prévention de la dépendance, consommation de médicaments...) et les relations avec les médecins de ville et centres de santé.

Activités et tâches :

Prendre en charge les 60 lits de SSR avec son confrère.
Organiser l'activité médicale du service.

Participer à la prise en charge médicale EHPAD (astreinte de sécurité commune assurée par 3 médecins).

Exigences requises :

- **Niveau :** médecin spécialiste en gériatrie ou en court de formation pour obtenir la qualification ou médecin généraliste souhaitant se spécialiser en gériatrie.

- **Savoir-faire :** aptitude au travail en équipe, bonnes qualités relationnelles.

Conditions particulières : Astreintes de sécurité (une semaine sur trois)

Rémunération : Statut public, praticien contractuel ou contrat de clinicien possible

Lieu d'exercice : CENTRE HOSPITALIER LA GUICHE (248 lits et places) – Établissement partie du GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE Saône-et-Loire Bresse Morvan (71). Gare TGV Le Creusot-Montceau 1h40 de Paris - 40 mn de Lyon. Montceau les mines à 25 minutes, Chalon sur Saône (Etablissement support) à 55 minutes.

Contact : Monsieur Philippe BONNIEL
Mail : p.bonniet@ch-laguiche.fr - Tél. : 00 55 24 85 03



Médecin généraliste ou rééducateur ou gériatre

Contrat(s) : Praticien contractuel

Descriptif

Le Centre Hospitalier de Fougères recherche un médecin généraliste ou rééducateur ou gériatre pour contribuer à la prise en charge de ses patients de soins de suite et rééducation (25 lits de SSR polyvalent).

Statut de praticien hospitalier contractuel temps plein ou temps partiel, évolution possible sur statut de praticien hospitalier si candidat lauréat du concours de PH. Le service de SSR est localisé au sein de l'enceinte du Centre Hospitalier dans le bâtiment principal et fait partie du pôle gériatrie, qui comprend également une USLD, un EHPAD et un service de médecine aiguë gériatrique de 30 à 35 lits.

Prise de gardes ponctuelles aux urgences.

Possibilité de développer une activité de consultations spécialisées.

Conditions

(Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine)

Médecin généraliste ou rééducateur ou gériatre

Contrat(s) : Praticien contractuel

Descriptif

Le Centre Hospitalier de Fougères recherche un médecin généraliste ou rééducateur ou gériatre pour contribuer à la prise en charge de ses patients d'Unité de soins longue durée (49 lits d'USLD).

Statut de praticien hospitalier contractuel temps plein ou temps partiel, évolution possible sur statut de praticien hospitalier si candidat lauréat du concours de PH.

Le service d'USLD est localisé au sein de l'enceinte du Centre Hospitalier dans le bâtiment principal et fait partie du pôle gériatrie, qui comprend également un EHPAD (159 lits), un SSR (25 lits) et un service de Médecine Aiguë Gériatrique (30 lits).

Prise de gardes ponctuelles aux urgences.

Possibilité de développer une activité de consultations spécialisées.

Conditions

(Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine)



Mme Vidal Solène - svidal@ch-fougères.fr

LIEU DE TRAVAIL : LILLE

ÉTABLISSEMENT : MAISON SAINT JEAN EHPAD (80 places/14 places PASA) ET ACCUEIL DE JOUR (10 places)

POSTE : **MÉDECIN COORDINATEUR** À TEMPS PARTIEL (0,5 ETP) POSTE À POURVOIR EN CDI.**Ses principales missions sont les suivantes :**

- Participer à l'admission des résidents en collaboration avec la direction.
- Effectuer l'évaluation gériatrique des résidents.
- Garantir la permanence des soins ainsi que leur bonne organisation en lien avec tous les intervenants.
- Garantir la traçabilité et la bonne tenue des dossiers.
- Développer la mise en place du traitement de la douleur et des soins palliatifs.
- Assurer la mise en œuvre du projet de soin institutionnel en fonction des objectifs définis dans la convention pluriannuelle, en lien avec la direction et le cadre de santé.

- Etablir le rapport annuel d'activité médicale, en collaboration avec l'équipe soignante.
- Garantir l'application des bonnes pratiques gériatriques de soins.
- Participer à la mise en œuvre de la politique formation des équipes de soins en fonction des besoins et des priorités identifiées.
- Développer les relations avec les médecins traitants, les correspondants et les établissements de soins.
- Représenter l'établissement à l'extérieur et participer aux différents réseaux de gérontologie.
- Participer activement aux projets de la structure.

PROFIL : Docteur en médecine, vous êtes inscrit(e) au Conseil National de l'Ordre des Médecins et vous avez un réel souhait de vous investir dans un EHPAD. Un diplôme universitaire de médecin coordonnateur ou en gériatrie seraient fortement appréciés. A défaut l'engagement de suivre la formation dès la prise de fonction est impératif.

Animé(e) par de fortes valeurs humaines, force de proposition, vos capacités relationnelles et votre pédagogie seront également des atouts pour ce poste.

SALAIRE : conforme à la CC du 31/10/1951.

Envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de Mr Jacques DOLLET - Président et Sabine TIRELLI - Directrice de la Maison Saint Jean par mail à l'adresse suivante : maison.saintjean@wanadoo.fr



Centre de Convalescence "LES JONQUILLES" 74, Rue de la Libération
76700 GAINNEVILLE Tél. : 02 32 79 60 30/Fax 02 35 20 29 20
74 lits de SSR dont 20 lits "affection des systèmes digestif,
métabolique et endocrinien" et 10 lits d'hôpital de jour

RECHERCHE H/F MÉDECIN GÉNÉRALISTE OU GÉRIATRE

pour Soins de Suite et de Réadaptation polyvalent Poste en CDI/CDD
ou libéral, temps plein ou temps partiel.

Diplôme en fonction de la spécialité.

Possibilité de logement.

Participation au roulement d'astreintes.

Pour plus de renseignements, merci de prendre contact au
02 32 79 66 29 ou par mail cvallee@jonquilles.fr





Le Centre Hospitalier de Bernay dans l'Eure en direction commune avec le CH Eure-Seine à Evreux **recrute un médecin gériatre** Inscription à l'Ordre souhaitée

Etablissement doté d'un pôle chirurgical (chirurgie orthopédique et viscérale, unité de chirurgie ambulatoire, spécialités chirurgicales), d'un pôle médical (médecine, médecine à orientation cardiologique, SSR, spécialités médicales), d'un pôle maternité/urgences/imagerie médicale et d'un pôle gériatrique (filière gériatrique, EHPAD, court séjour gériatrique, prise en charge Alzheimer, SSIAD, consultations mémoire).

Le poste est à pourvoir au sein du pôle gériatrique, pivot de la filière gériatrique territoriale et comprend les services suivants :

Court Séjour et Evaluation gériatrique : 11 lits, avec un projet d'extension à 20 lits, Consultation mémoire labellisée avec implication d'une neurologue, d'un gériatre et d'une neuropsychologue.

EHPAD : 239 places.

Filière gériatrique : EMED (équipe mobile d'évaluation gériatrique), accueil de jour (12 places), ESA (équipe spécialisée Alzheimer, 10 places), plate-forme de répit, SSIAD (51 places) et SSIAD d'Urgences (5 places).

L'établissement dispose d'un service de soins de suite et de rééducation de 21 lits, autorisé à recevoir des patients relevant de la gériatrie.

Le plan directeur de l'établissement prévoit une augmentation du nombre de lits de court séjour gériatrique et un programme de travaux et de réfection de l'ensemble des locaux de l'EHPAD. Le démarrage des travaux est prévu dès 2019.

Le poste est éligible à la prime d'engagement dans la carrière hospitalière pour les praticiens n'ayant pas encore passé le concours de praticien hospitalier (20 000 €).

L'effectif médical du service est de 3 ETP mais 4 praticiens participent à la permanence des soins (astreintes).

Leur travail s'inscrit dans une collaboration avec le Groupement hospitalier de territoire, le CLIC et la MAIA, installée dans les locaux de la filière gériatrique.

Localisation :

50 mn de Rouen – 1 h de Deauville / Honfleur – 1h20 de Paris (train)

Demande de renseignements et envoi des candidatures à :

M. Levrouw Jean-Luc, responsable des affaires médicales
02 32 45 63 02

et Me Nathalie Horn - Directrice - 02 32 45 63 30

Centre hospitalier de Bernay, BP 353 - 27303 Bernay cedex

Mails :

nathalie.horn@ch-bernay.fr

jean-luc.levrouw.rh@ch-bernay.fr

Renseignements auprès du Docteur DIOP

02 32 45 63 84



CENTRE HOSPITALIER AGEN - NERAC

La ville d'Agen, préfecture de Lot et Garonne, est située dans la région Nouvelle Aquitaine, au cœur du sud-ouest ; sa population est de 35 000 habitants ; l'agglomération agenaïse dépasse les 100 000 habitants.

Elle offre de nombreuses possibilités de loisirs, activités sportives et d'enseignements (lycées, facultés).

Gare, TGV, Aéroport, Autoroute (Toulouse 1h et Bordeaux 1h 15) La ville de Nérac est située à 25 km au sud-ouest d'Agen, sa population est de 7000 habitants.

Le centre de gérontologie de Pompeyrrie comprend deux bâtiments (B et C) pouvant accueillir 146 résidents en EHPAD et 36 en USLD.

Les patients pris en charge sont âgés, fragiles, souffrent de poly-pathologies et sont poly-médicamentés. Leur autonomie et leur qualité de vie sont parfois sommaires.

Sous le terme d'orthogériatrie, on peut regrouper tout ce qui concerne directement les soins péri-opératoires, le traitement chirurgical, la réhabilitation, la prévention secondaire, la recherche clinique et préclinique ainsi que les axes nouveaux d'accompagnement de la personne âgée lorsque cette dernière vient à être hospitalisée pour fracture ou une autre affection relevant de l'orthopédie. L'orthogériatrie implique non seulement les chirurgiens orthopédistes, les rhumatologues, les médecins anesthésistes, les radiologues, les gériatres et les spécialistes de médecine physique et rééducation, mais encore les médecins traitants (en cabinet ou en EHPAD) les personnels soignants paramédicaux et les services sociaux locaux ou départementaux. La finalité de cette activité se doit d'être multimodale et multi-professionnelle, le but ultime à atteindre étant la remise en condition sociale du patient âgé.

PRATICIEN HOSPITALIER TEMPS PLEIN De l'équipe Mobile de Gériatrie - Orthogériatrie

Diplôme exigé

- › Doctorat en médecine.
- › Capacité de Gériatrie ou DESC de Gériatrie et/ou orthopédie.
- › Si possible titulaire du concours de praticien hospitalier.

Missions et activités, objectifs

- › Assurer le fonctionnement de l'Equipe Mobile de Gériatrie.
- › Assurer une prise en charge globale individualisée afin d'établir des diagnostics apportant des réponses adaptées à l'âge physiologique.
- › Délivrer des avis gériatriques et orthopédiques.
- › Savoir réaliser une évaluation gériatrique globale, médicale, psychologique, fonctionnelle et sociale.
- › Savoir prévenir les décompensations médicales et fonctionnelles.
- › Participer à la filière gériatrique du CH Agen - Nérac et du Département du Lot et Garonne.

Personnes à contacter :

Dr Luc VOGT - Chef de pôle
Tél. : 05 53 69 71 19 - Mail : vogtl@ch-agen-nerac.fr

Dr Jean-Marc FAUCHEUX - Président de la CME
Tél. : 05 53 69 78 12 - Mail : faucheuxjm@ch-agen-nerac.fr

M. Nicolas DIRIG - Directeur des affaires médicales
Tél. : 05 53 69 78 11 - Mail : dirign@ch-agen-nerac.fr

Compétences

Techniques :

- › Liées à sa compétence de médecine gériatrique
- › Liées à sa compétence de médecine orthopédique
- › Maîtriser le système informatique du CH Agen - Nérac.
- › Assurer la passation des divers tests d'évaluation gériatrique.
- › Maîtriser le référentiel d'Orthogériatrie.

Relationnelles :

Expérience professionnelle auprès des personnes âgées.

Organisationnelles :

- › Approche humaniste
 - › Respect
 - › Tolérance
 - › Ouverture d'esprit
 - › Sens des responsabilités
 - › Capable de travailler en équipe et au contact d'autres professionnels
 - › Adhérer aux principes énoncés dans le projet de service défini par le pôle de Gériatrie Equipe Mobile de Gériatrie du CH AGEN - NERAC.
- › Capacité d'écoute et d'empathie
 - › Humilité et équilibre
 - › Diplomatie



**CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES À VALENCE D'AGEN (DANS LE TARN ET GARONNE 82400) RECRUTE
UN MÉDECIN GÉRIATRE PRATICIEN CONTRACTUEL TEMPS PARTIEL OU TEMPS PLEIN**

Le service de soins de suite et de réadaptation polyvalent de 30 Lits mi temps (unité Galien Bâtiment neuf ouvert en octobre 2017 avec une salle de rééducation dédiée). L'unité de soins de longue durée Léonie CHAPTAL de 25 lits ouverte en janvier 2018 sur les anciens locaux du SSR.

Pour les médecins à diplôme hors Union Européenne, seules les candidatures des lauréats de la Procédure d'autorisation d'exercice PAE seront étudiées.

Le centre hospitalier des deux rives est un établissement de santé public de proximité d'une capacité de 199 lits (30 lits de SSR Unité GALIEN, 25 lits d'USLD Léonie CHAPTAL, 48 lits EHPAD Les lilas blancs à La magistère, 26 LITS secteur sécurisé Résidence ALOIS, 12 LITS UHR, 60 lits EHPAD conventionnel Résidence VERGNES) en direction commune avec l'EHPAD de La médiévale argenteée de Lauzerte (89 lits). L'établissement est certifié niveau A pour 6 ans, sans réserve ni recommandation, par la Haute Autorité de santé HAS et fait partie des établissements retenus dans la plan Hôpital Numérique.

Fort interaction avec la médecine de ville et la maison de santé pluridisciplinaire MSP regroupant 27 professionnels de santé.

(Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine) établissement à 1 H de TOULOUSE ET 25 MINUTES D'AGEN déserte par TER AGEN BORDEAUX VALENCE D'AGEN MONTAUBAN TOULOUSE

Présence de deux écoles primaires (publique et privée), d'un collège, d'un lycée.

Pôle universitaire AGEN (académie de Bordeaux) et Montauban 40 min (académie de Toulouse).

Parc locatif important en raison de la proximité de la centrale EDF de production d'énergie CNPE à Golfech.

Nombreuses activités de loisirs dont l'amicale laïque de Valence d'Agen ALVA en coordonne une partie.

Monsieur Mehdi GHACHI - Adjoint des Cadres - Responsable des Ressources Humaines.

Candidatures sont à adresser à :

M. Laurent GEORGE - Directeur - Tél. : 05 63 39 40 20 - direction@chdes2rives.fr - M. Medhi GHACHI - Responsable des Ressources Humaines - Tél. : 05 63 39 40 07 - drh@chdes2rives.fr



Le C.C.A.S. d'ARCAMBAL Département du LOT
RECRUTE pour son E.H.P.A.D. Résidence La Barte

Un Médecin-Coordonnateur contractuel (H/F)

Diplômé avec DESC de Gériatrie, ou capacité en gérontologie, ou Diplôme Universitaire de Médecin coordonnateur.

Poste à temps partiel : 0,40 ETP soit 2 journées ou 4 demi-journées par semaine.

EHPAD de 60 lits, dont une unité Alzheimer de 14 lits.

Poste disponible à compter du 05/11/2018.

Possibilité chambre et repas au tarif collectivité.

Profil :

- Médecin gériatre.
- Maîtrise AGGIR et PATHOS.
- Fortes capacités relationnelles.
- Aptitude au travail d'équipe et à la formation des soignants.



Contact

Adresser lettre de candidature & C.V. détaillé à :

Monsieur le Directeur EHPAD LA BARTE

157 Route du Stade 46090 ARCAMBAL

ou par mail :

direction@ehpad-labarte.org

Centre Hospitalier Ernée (Mayenne) recherche pour son EHPAD 164 places dont 14 places UHR

et 6 places Accueil de jour **MÉDECIN COORDONNATEUR** spécialité gériatrie
temps de travail jusqu'à 0,6 ETP.

Le médecin coordonnateur contribue par son action à la qualité de la prise en charge gérontologique en favorisant une prescription coordonnée des différents intervenants, adaptée aux besoins des résidents.

Il élabore et met en œuvre en collaboration avec l'équipe soignante et les professionnels de santé libéraux, le projet de soins qui fait partie intégrante du projet institutionnel.

Candidatures à adresser à :

Centre Hospitalier 20, avenue de Paris - 53500 ERNÉE

Tél. : 02 43 08 31 31 - Mail : direction@ch-ernee.fr



LE CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET (MAINE ET LOIRE – 49) A 60 KM DES C.H.U. D'ANGERS ET DE NANTES
RECRUTE

UN MÉDECIN GÉRIATRE ET/OU UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE



Le Centre hospitalier de Cholet recherche dès maintenant un médecin gériatre et/ou un médecin généraliste, temps plein ou temps partiel, pour renforcer sa filière gériatrique (court séjour gériatrique, SSR, équipe mobile de gériatrie, hospitalisation de jour, EHPAD-USLD, oncogériatrie, orthogériatrie, consultations mémoire).
Mission à définir selon le profil du candidat.

Les candidatures sont à adresser à M. le Directeur, Centre Hospitalier de CHOLET, 1 rue Marengo, 49325 CHOLET CEDEX
Tél. : 02 41 49 66 97 - Mail : affaires.medicales@ch-cholet.fr - Site web : www.ch-cholet.fr
Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Chef de service : Mme le Dr Françoise NICOLET-AKHAVAN - Tél. : 02 41 49 62 70
Chef de pôle : Mme le Dr Myriam HILLION - Tél. : 02 41 49 64 66



Le Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL) situé à 35mn de deux CH de référence (CH du Mans et CHU d'Angers) RECRUTE

1 MÉDECIN GÉRIATRE OU MÉDECIN SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Temps plein ou temps partiel

Compétences complémentaires bienvenues :

Expérience en gériatrie, expérience en soins palliatifs, formation Pathos.
Inscription à l'Ordre requise.

Position du praticien dans la structure :

- Médecin prescripteur en collaboration avec un autre praticien en temps partagé, d'une unité de 140 lits avec Accueil de jour à l'EHPAD de LA FLÈCHE.
- Possibilité d'avoir une activité partagée avec le Centre Hospitalier (Le Bailleul) au service des consultations mémoire



Contacts :

Monsieur Cyrille JACQUETTE - Directeur du pôle médico-social - 02 44 71 30 60 - cjacquette@pole-pssl.fr
Monsieur Jean-Marie POTOCZEK - Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Secrétariat : 02 44 71 30 41 - stouchard@pole-pssl.fr

<http://www.ch-polesantesarthealoir.fr>



→→→→ PSYCHIATRIE

LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT NAZAIRE RECRUTE

Pédopsychiatrie

Le service de Pédopsychiatrie, au sein d'un pôle qui comprend aussi la Pédiatrie et la Maternité, assure une activité soutenue de secteur et de liaison. Dans le cadre du développement départemental de l'activité de Pédopsychiatrie soutenu par l'ARS, le Centre Hospitalier est actuellement engagé dans des projets importants : création d'une unité d'hospitalisation 11-21 ans, participation à une équipe mobile départementale de Pédopsychiatrie, intensification de la collaboration avec le secteur médico-social.

Renseignements :

Docteur Christian Haulle - Responsable de Service
Tél. : 02 40 90 53 95 - c.haulle@ch-saintnazaire.fr
Christine PELLIGAND - Directrice des Affaires Médicales et Générales
Tél. : 02 72 27 86 46 - c.pelligand@ch-saintnazaire.fr

Psychiatrie Adulte

Le service de psychiatrie 3 recherche un psychiatre à temps plein sur le site d'Heinlex à Saint-Nazaire, à compter du 01/06/18.
Le travail consiste en la prise en charge des patients dans un service d'admission de 20 lits et/ou le suivi de patients en consultations sur le CMP de Saint-Michel-Chef-Chef, ville balnéaire du Sud-Loire, et/ou la prise en charge de patients suivis en Hôpital de Jour intersectoriel sur le site du Centre Hospitalier à Heinlex (Saint-Nazaire).

Renseignements :

Docteur Patrick Delbrouck - Chef de Pôle
Tél. : 02 72 27 80 72 - p.delbrouck@ch-saintnazaire.fr
Christine PELLIGAND - Directrice des Affaires Médicales et Générales
Tél. : 02 72 27 86 46 - c.pelligand@ch-saintnazaire.fr



Le Centre Soins-Etudes Pierre DAGUET de Sablé sur Sarthe 72
Etablissement de postcure psychiatrique (ESPIC)

RECRUTE 1 MÉDECIN PSYCHIATRE OU PÉDOPSYCHIATRE H/F

Contrat à durée indéterminée (PH détaché possible) à Temps plein
Poste à pourvoir de suite

Spécificité du poste :

Le psychiatre travaille sur le site de l'établissement dans un des services d'hospitalisation. Il exerce en relation étroite avec le cadre de l'unité. Il est intégré à l'équipe médicale qui entretient des liens de collégialité important. La spécificité du poste réside en un partenariat avec les équipes pédagogiques du lycée.

Activité :

• Médecin référent d'une unité d'une vingtaine de lits : suivi clinique de patients/élèves adolescents et jeunes adultes (moyenne d'âge 19 ans), accompagnement de projet, management d'une équipe de 10 soignants en collaboration avec le cadre infirmier, animation de synthèses cliniques • Implication dans la vie institutionnelle, participation à la politique qualité de l'établissement, investissement dans des missions transversales, liens avec l'éducation nationale et le réseau, participation au parcours de préadmission • Gardes et astreintes (2 par mois) • Engagement théorique : encadrement d'internes, participation aux séminaires cliniques mensuels et annuels ainsi qu'à des réunions médicales de partage clinique

Profil du candidat :

- Diplômé-e d'un doctorat en médecine spécialisée en psychiatrie.
- La connaissance de la psychopathologie des adolescents est préférable.
- Expérience du fonctionnement institutionnel.

Contact :

Docteur Véronique LACCOURREYE - Médecin coordinateur
Tél. secrétariat : 02 44 55 20 39

Curriculum vitae et lettre de motivation à :

Docteur Véronique LACCOURREYE
Centre Soins Etudes Pierre Daguet de Sablé-Sur-Sarthe
« La Martinière » CS 60117 - 72302 SABLÉ-SUR-SARTHE Cedex
ou par courriel à « veronique.laccourreye@fsf.net »





LE CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE

à DIJON

situé dans un environnement privilégié à Dijon, cité historique et touristique réputée pour sa qualité de vie, à 5 minutes de la gare TGV (1h35 de Paris).

recrute

2 PSYCHIATRES À TEMPS PLEIN

praticiens hospitaliers, qui exerceront au sein du pôle B, regroupant les secteurs 4, 6 et 7, en périphérie Dijon et au Sud Côte d'Or.

Disciplines pratiquées dans le pôle : Psychiatrie générale et de liaison, Psychiatrie communautaire, Addictologie, Neurosciences, Equipe mobile, Recherche en santé mentale.

L'établissement est organisé en cinq secteurs de psychiatrie adulte (secteurs 2, 4, 5, 6 et 7) et un secteur de pédopsychiatrie (ISCO), il dispose de 352 lits et de 195 places au sein des CMP, CATTP et hôpitaux de jour. Les structures hospitalières sont implantées en zone urbaine et rurale. Une plateforme médico-sociale regroupe un EHPAD/USLD, ainsi que les structures consacrées au handicap psychique et à l'addictologie. Il fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Côte d'Or et Haute-Marne (GHT 21-52).

Site internet : www.ch-lachartreuse-dijon-cotedor.fr

Renseignements :

Docteur MILLERET Président de CME

Secrétariat : 03 80 42 48 71 ou 72

Bureau des Personnels Médicaux 03 80 42 48 12

bureaudespersonnelmedicaux@chlcdijon.fr

Candidatures à adresser à :

Monsieur le Directeur Centre Hospitalier La Chartreuse

1, boulevard Chanoine Kir 21000 DIJON

direction@chlcdijon.fr



Département
des Landes



Le Centre Départemental de l'Enfance du Département des Landes

Recrute Des Praticiens Médicaux

Pour ses établissements et services :

Pédopsychiatres, Pédiatres, Psychiatres, Médecins Généralistes souhaitant bénéficier de la possibilité de se spécialiser (DU de psychiatrie).

Centre Médico-Psychopédagogique :

- 0.50 ETP consultation de Mont-de-Marsan.

- 0.30 ETP consultation de Saint-Martin de Seignanx.

- 0.30 ETP consultation de Dax.

Institut Thérapeutique et Educatif de Morcenx : 0.50 ETP.

Institut Thérapeutique et Educatif du Pays Dacquois : 0.40 ETP.

Contractuels de la Fonction Publique Hospitalière, vous pouvez cumuler avec une activité libérale ou une consultation hospitalière ou associative.

Situé dans un triangle géographique Bordeaux-Biarritz-Toulouse, à proximité de l'océan et des Pyrénées, les Landes sont un département du « bien vivre ».

> Postes à pourvoir pour juin 2019

Pour tout renseignement contactez :

• Sur le plan médical : Docteur MILLOTTE - cde40.cmpmmdm@landes.fr

• Sur le plan institutionnel et administratif :

M. JRR ROUSSEAUX - Directeur - 07 84 54 31 21

LE CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE L'AIN
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF
SITUATION GÉOGRAPHIQUE INTÉRESSANTE À PROXIMITÉ DE LYON ET GENÈVE
TGV DIRECT PARIS

RECHERCHE



1 Médecin Chef pour le Secteur Sud (C.D.I. Temps Plein)

Offre de soins en intra-hospitalier sur Bourg-en-Bresse et offre de soins en extra-hospitalier majoritairement sur Ambérieu-en-Bugey.

Poste à pourvoir immédiatement.

Rémunération selon Convention Collective 51.

Possibilité Détachement P.H.

5 années d'expérience en qualité de Médecin Psychiatre requises.

Missions Principales :

- Définir, mettre en œuvre et évaluer le projet médical du Secteur de psychiatrie adulte Sud sur le Département de l'Ain, principalement sur Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey.
- Manager les équipes pluriprofessionnelles du Secteur, organiser les prises en charge, la qualité et la Sécurité des Soins.
- Participer aux différentes instances de l'Établissement.
- Développer et assurer l'activité clinique.

Avantages Sociaux :

- Mutuelle et Prévoyance.
- Retraite Complémentaire.
- Aide au déménagement et à l'installation.

MÉDECINS PSYCHIATRES ET PÉDOPSYCHIATRES

(C.D.I. TEMPS PLEIN)

Offre de soins en intra-hospitalier sur Bourg-en-Bresse et offre de soins en extra-hospitalier sur Ambérieu-en-Bugey.

Postes à pourvoir immédiatement

Rémunération selon Convention Collective 51

Possibilité Détachement P.H.

Avantages Sociaux :

- Mutuelle et Prévoyance.
- Retraite Complémentaire.
- Aide au déménagement et à l'installation.



Les médecins intéressés peuvent faire acte de candidature auprès de Monsieur le Directeur du Centre Psychothérapique de l'Ain
Avenue de Marboz - CS 20503 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. : 04 74 52 27 37 - Email : rh@cpa01.fr
Renseignements Concernant le Poste Auprès du Directeur
au 04 74 52 27 37



LE GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD recrute (h/f) pour les sites de Villejuif et de Clamart

ASSISTANT SPÉCIALISTE EN PHARMACIE

• Dr BEAUVÉRIE – Dr GARRIGUET - Dr GAUDONEIX-TAIEB au 01 42 11 70 77

PSYCHIATRES TEMPS PLEIN

(Praticiens hospitaliers ou Praticiens Contractuels)

ASSISTANTS SPÉCIALISTES EN PSYCHIATRIE

Inscriptions nécessaires à l'Ordre

Postes à pourvoir rapidement

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Mme Sophie NIVOY - Responsable du service des affaires médicales au 01 42 11 70 05 - affairesmedicales@gh-paulguiraud.fr

Merci d'adresser une lettre de candidature, accompagnée d'un CV. et de la photocopie de vos diplômes, à Monsieur Jean-François DUTHEIL - Directeur des Ressources humaines, des Affaires médicales et Affaires sociales - Groupe hospitalier Paul Guiraud, BP 20065 - 54 Avenue de la République, 94806 VILLEJUIF cedex. Prioritairement par courriel : affairesmedicales@gh-paulguiraud.fr

Transmission immédiatement aux chefs de pôles et chefs de services concernés.

»»» www.gh-paulguiraud.fr



GROUPE HOSPITALIER
PAUL GUIRAUD



RECRUTE

Médecin Pédopsychiatre (H/F) et Médecin Psychiatre (H/F)

sur les sites de Bégard, Guingamp, Lannion et Paimpol

La FONDATION BON
SAUVEUR
Pôle de Santé Mentale



La Fondation Bon Sauveur, ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) et reconnue d'utilité publique, intervient en santé mentale sur le Nord-Ouest des Côtes d'Armor, et gère :

- un centre hospitalier spécialisé (hospitalisations libres et soins sans consentement ; 43 dispositifs de soins ambulatoires)
- six établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, FAM, MAS, FOA, SAVS/SAMSAH).

• Médecin en CDI (convention collective nationale FEHAP du 31 octobre 1951).

• Praticien hospitalier mis à disposition du GCS en santé mentale par le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc.

• Lien universitaire structuré avec le CHRU de Brest et de Rennes.

Situation géographique

- 30 mn de la Côte de Granit Rose.
- 20 mn de Lannion.
- 10 mn de Guingamp (Gare TGV).
- 1h30 de Rennes.

Renseignements | Contacts

- www.fondationbonsauveur.fr
- Modalités d'accueil personnalisé - 02 96 45 37 36 - mtrouve@fondationbonsauveur.fr
- Pour la Communauté Médicale - Le Président de la CME - Dr R. Le GUERN

CV + lettre de motivation à adresser à :

Fondation Bon Sauveur à l'attention de M. le Directeur Général - BP 01 - 22140 Bégard
par e-mail : directiongenerale@fondationbonsauveur.fr



FONDATION BON SAUVEUR



PÔLE DE SANTÉ MENTALE



LA FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE (50)



Située sur la presqu'île du Cotentin, région touristique au cœur des paysages préservés du bocage normand, dans un cadre de vie privilégié à proximité de la mer et de Caen, la Fondation regroupe près d'une quinzaine d'établissements sanitaires et médico-sociaux œuvrant dans les domaines de la psychiatrie, de l'addictologie, du handicap, de l'insertion, de l'accueil des personnes âgées et de la formation.

La Fondation comprend plus de 1600 salariés dont 70 médecins, dispose de 1 012 lits et places, dont 519 en médico-social. File active de près de 20 000 personnes, environ 240 000 actes par an.

RECRUTE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIVITÉS ET EN PERSPECTIVE DE DÉPARTS EN RETRAITE

- ◆ **UN PSYCHIATRE H/F**
- ◆ **UN PÉDOPSYCHIATRE H/F**
- ◆ **UN MÉDECIN CHEF DE PÔLE EN SOINS SOMATIQUES H/F**

Postes en CDI temps plein (204 jours de travail/an) ou temps partiel basés à **CHERBOURG, PICAUVILLE** ou **SAINT-LO** selon les postes.
NB : Possibilité financement de formations pour les médecins souhaitant acquérir une spécialisation.

REMUNÉRATION

- Rémunération à définir suivant statut (médecin du secteur privé, praticiens hospitaliers, etc.)
- Reprise d'ancienneté
- **Prime d'embauche**
- **Prise en charge des frais de déménagement**

AVANTAGES SOCIAUX

- 32 jours de congés payés
- Comité d'entreprise
- Self d'entreprise
- Retraite complémentaire
- Mutuelle familiale
- Prévoyance
- Développement professionnel continu

Renseignements :

M. Franck HASLEY - Directeur des Affaires Hospitalières - 02 33 77 77 78
Dr Michel DAVID - Président de la Commission Médicale d'Établissement - 02 33 77 77 78
M. Alexis CHAUCHEAU - Chargé du recrutement - 02 33 77 77 82

Candidatures à adresser :

Par voie postale à : Fondation Bon Sauveur de la Manche
M. Alexis CHAUCHEAU - Chargé de recrutement - 65, rue de Baltimore - 50 000 SAINT-LÔ

Par mail à : service.recrutement@fbs50.fr
Site internet : <http://www.fbs50.fr/>



Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice est un Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC). Avec plus de 1000 salariés, dont 900 professionnels médicaux et soignants, il est un acteur incontournable en santé mentale sur le territoire Alpes Maritimes. Il dépend de l'Association Hospitalière Sainte-Marie, groupe hospitalier, premier acteur français en santé mentale avec plus de 30 établissements sur 7 départements situés dans le quart sud-est de la France, et 5 200 salariés.

Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice recherche :

Un Médecin-Chef H/F en CDI à Temps Plein au sein du Pôle Extra-hospitalier (territoire) comprenant des CMP, Hôpitaux de jour et CATTP Poste URGENT

Sous l'autorité du Directeur d'établissement et membre de droit de la CME, vous assurez les missions principales suivantes :

- Elaborer, dans le cadre du projet d'établissement, le projet de service et en assurer la mise en œuvre et le contrôle.
- Assurer l'organisation de la prise en charge des patients du service (admissions et sorties).
- Coordonner l'activité médicale du service : planifier et organiser le travail des équipes en fonction des pathologies et des besoins des patients en lien avec l'ensemble des professionnels de l'établissement ou extérieurs dans le cadre de prises en charge pluridisciplinaires ou parcours de soins.
- Analyser et anticiper l'évolution de l'activité médicale des services du pôle.
- Établir des protocoles médicaux de prise en charge et de suivi des patients pendant le séjour dans le service (bilans, prescriptions, examens complémentaires...) et veiller à leur bonne application.
- Veiller au respect des normes médicales et à l'intégration des bonnes pratiques professionnelles et assurer la traçabilité des données et des informations médicales.
- Garantir la continuité des soins.
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la prise en charge des patients

Profil :

Titulaire du diplôme d'État de Docteur en médecine et DES en psychiatrie, vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum au sein d'un établissement de santé. Vous êtes obligatoirement inscrit au Conseil de l'Ordre National des Médecins.

Rémunération :

Salaire selon profil + mutuelle + reprise d'ancienneté à 100% + prime + parking + self d'entreprise.
Poste de Cadre au forfait jour (201 jours travaillés par an) + participation aux astreintes.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à :

CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE

Service Ressources Humaines

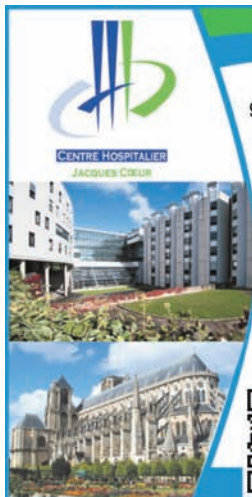
87, avenue Joseph Raybaud

CS 41519 06009 Nice Cedex 1

E-mail : diane.siry@ahsm.fr



Centre Hospitalier
Sainte-Marie
NICE



LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURGES

900 lits et places, plateau technique incluant scanner et IRM, cardiologie interventionnelle et UNV est un établissement pivot du territoire de santé du Cher. Bourges, très belle ville de caractère (agglomération de plus de 100 000 habitants) est idéalement située par autoroute et par train : 2h de Paris, 1h d'Orléans et 2h du Massif central

NOUS RECHERCHONS H/F

Praticien Hospitalier, Praticien contractuel, Assistant ou Praticien attaché **MEDECIN URGENTISTE - MEDECIN GENERALISTE**

Pour la structure des Urgences-Samu-Smur

comprenant l'Unité de Très Courte Durée (UHTCD) de 17 lits dont 4 lits d'USC (Unité de Soins Continus) : 36000 passages par an. Plateau technique complet : TDM, IRM, angioplastie, thrombolyse AVC, USINV, réanimation, gynécologie, pédiatrie, télémédecine. SMUR 1 et SMUR 2 positionnés au SAU. 2 lignes SU 24h/24, un MAO 10-18h, circuit court et circuit long, SAUV 2 places.

Renseignements : Docteur MEYER, isabelle.meyer@ch-bourges.fr - Tél 02.48.48.57.87

Les candidatures et CV sont à adresser à : Direction des affaires médicales

marie.pintaux@ch-bourges.fr - marie-gabrielle.verstavel@ch-bourges.fr - Tél 02.48.48.48.66



www.ch-bourges.fr

AXIAL

CENTRE-VAL DE LOIRE

LE GROUPEMENT HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE (MORBIHAN)

RECRUTE SUR LA FMIH DES URGENCES VANNES-AURAY-PLOËRMEL

Des Urgentistes et Médecins Polyvalents

Praticiens titulaires ou contractuels sur postes de PH garantis

Condition exigée : Plein exercice

Candidatures à adresser à Monsieur le Directeur du CHBA

20 Bd Général Guillaudot – 56017 VANNES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

Pour les urgences : Chef de Service - Docteur Fabrice ARNAULT

Tél. : 02 97 01 47 27 - Mail : fabrice.arnault@ch-bretagne-atlantique.fr

Direction des Affaires Médicales - Tél. : 02 97 01 47 22 - secretariat.dsamt@ch-bretagne-atlantique.fr



BRETAGNE

Le Centre Hospitalier de Fougères

recherche **Un(e) Médecin Urgentiste** PH ou PHC pour compléter son équipe de 9 médecins, en vue du passage progressif aux 39 heures de temps clinique. Fougères est une commune de 22 000 habitants, située à 40 km du CHU de Rennes, desservie par l'autoroute Rennes/Caen. Elle offre un cadre de vie agréable, proche du littoral. Vous intégrerez une équipe soudée et stable, exerçant dans des locaux récemment construits, disposant de 6 box d'examen adultes, 3 box de pédiatrie, 4 salles de consultation et de 2 SAUV avec des matériels récents et adaptés.

L'activité journalière, organisée en période de 24 heures ou 10 heures, est gérée par 3 médecins urgentistes dont 1 fléché sur l'UHCD, et 3 internes. Les périodes de garde sont assurées par 2 médecins et 1 interne. Le service est organisé avec un primo accueil par une IOA, et une séparation de l'activité en 1 circuit long et 1 court.

L'activité est variée et polyvalente : médecine, chirurgie, pédiatrie, obstétricale jusqu'à 22 SA, gestion indépendante de la SAUV, échographe aux Urgences.

Nous accueillons environ 28 000 passages annuels dont 20% d'hospitalisation et 600 SMUR (primaires) par an. Nous assurons aussi la prise en charge des hospitalisations sur les 8 lits d'UHCD. Les relations avec les services sont excellentes, et il y a peu de difficultés pour les hospitalisations. Le plateau technique est développé : endoscopie gastro, ORL, ... ; consultation avancées d'urologie, de chirurgie vasculaire, ...

Et en sus du TDM, nous disposerons début 2019, d'une IRM, nous permettant ainsi de développer la filière AVC. Il est possible d'envisager un poste partagé avec le CHU de Rennes (Urgences et/ou SAMU dans le cadre du GHT, très bonne coopération avec les autres structures du GHT (à discuter). Il est possible de participer à des actions de formation, au congrès du Collège de Médecine d'Urgences de Bretagne, ...

Conditions :

Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine, de la CAMU (en cours possible) ou du DESC de médecine d'urgence

Candidature à envoyer à Madame Solène Vidal au bureau des affaires médicales : svidal@ch-fougères.fr



LE CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO RECRUTE DES URGENTISTES

Dans le cadre d'une restructuration des Urgences (création d'urgences polyvalentes et arrêt médecine-chirurgie séparées), neuf postes de PH temps plein dont ont été créés. Recrutement sous statut de PH, PHC ou assistant. Locaux récents.

Nombre de passages par an : 38 000 environ.

Nombre de médecin : 4 temps plein la journée, 3 temps plein la nuit (UHCD 8 lits compris) ; internes non compris dans calcul.

Possibilité de faire du SMUR (quatre sites d'activité).

Les candidats doivent être titulaires du DESC d'urgences ou de la CAMU.

Le service sera transféré en 2019 sur le site du nouvel hôpital.

Envoyer CV à :

Madame Christelle FILLEUL, responsable des affaires médicales
Centre hospitalier d'Ajaccio, 27 avenue Impératrice Eugénie, 20303 AJACCIO
Tél. : 04 95 29 67 38 - christelle.filleul@ch-ajaccio.fr



CORSE



LE CHU DE LA GUADELOUPE RECRUTE DES MÉDECINS URGENTISTES TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES ET LE SAMU-SMUR (Praticien hospitalier, praticien contractuel, assistant)



Etablissement composé de 700 Lits, avec une imagerie (2 IRMS, 2 scanners, radio, echo, ...), service de cardiologie interventionnelle, unité de thrombolyse neurologique, service de réanimation de 22 places et 3 places de USC (en cours d'extension), tous types de chirurgie, service d'ophtalmo et ORL, 10 Lits de court séjour gériatrique, service de gynéco-obstétrique.

Organisation du service des urgences : L'équipe médicale fonctionne avec 19 praticiens avec un accord de 24 par l'ARS et 13 internes.

Le service réalise par an : SAU : 50 000 passages (environ 130 /jour), SMUR : environ 5 180 interventions, avec activité de primaire et de secondaire, activité HéliSMUR primaire variée.

Organisation de la permanence des soins : 3 lignes de garde SMUR Primaire/SMUR Secondaire, SAU : 4 lignes de jour, 3 de nuit.

Fonctionnement en garde de 10 heures de jour, et 14 heures de nuit.

Profil recherche : Inscription au Conseil National de l'Ordre des Médecins en France, DESC ou CAMU privilégié, capacité à travailler en équipe, pour les détenteurs de la spécialité : pratiques fréquentes des techniques de conditionnement de patients lourds.

Application des 39 heures-Rémunération pour temps de travail additionnel sur la base de volontariat. Prise en charge du transport aérien, accompagnement au logement.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER :

• Dr DELTA Delphine - Chef de Service des Urgences - delphine.delta@chu-guadeloupe.fr - Tél. : 0 59 08 910 77

• Dr PORTECOP Patrick - chef de service SAMU-SMUR - patrick.portecop@chu-guadeloupe.fr

Tél. : 05 90 89 17 72 ou 06 90 41 70 06

ENVOYER VOS CANDIDATURES :

Madame La Directrice des Affaires Médicales - Chantal LERUS

CHU de la GUADELOUPE - 97159 POINTE A PITRE CEDEX

annick.agathon@chu-guadeloupe.fr - chrystelle.biabiany@chu-guadeloupe.fr

→→→→ MULTI-SPECIALITÉS

LE CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN RECRUTE UN ONCOLOGUE HÉMATOLOGUE

Le CHAL est l'établissement pilote du Groupe Hospitalier Léman Mont-Blanc regroupant les hôpitaux de Thonon et Sallanches. Le Projet Médical Partagé du GHT promeut le développement structuré de l'activité d'oncologie sur le territoire, en lien avec les établissements de recours que sont le CHU de Grenoble, les Hospices Civils de Lyon et le Centre Léon Bérard.

Pour faire face à une demande de soins croissante et dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Médical, le CHAL souhaite renforcer son équipe médicale en onco-hématologie.

Présentation du service :

L'activité d'onco-hématologie est réalisée au sein de l'unité de jour de chimiothérapie, composée de 16 supports de prise en charge, avec une équipe paramédicale dédiée. 6 800 séances ont été réalisées en 2017 au CHAL. L'activité est assurée par un PH temps plein onco-hématologue et les spécialistes ayant leur DESC (gynécologues, pneumologues, gastro-entérologues ...) pour les patients relevant de leurs spécialités.

Le CHAL est centre 3 C et participe au 3C de territoire avec les Hôpitaux du LEMAN (Thonon) les Hôpitaux du Pays du Mont Blanc (Sallanches) et le service de radiothérapie de l'Hôpital Privé des Pays de Savoie (Annemasse).

Compétences recherchées :

DESC oncologie hématologie ou reconnaissance équivalence.
Expérience souhaitée mais poste ouvert à une première expérience.

Statut proposé :

Selon la situation du (de la) candidat(e).
Praticien hospitalier temps plein ou temps partiel.
Praticien contractuel.
Assistant.

Poste à pourvoir dès que possible.

Contacts :

Renseignements sur le poste, l'activité et le service :

• Dr LEDUC - Chef du pôle médecine

04 50 82 30 45 - dleduc@ch-alpes-leman.fr

• Dr ALLIOT - Onco-hématologue

04 50 82 22 70 - calliot@ch-alpes-leman.fr

Renseignements administratifs :

• Mme MINNE - Directrice des affaires médicales

04 50 82 24 93 - lminne@ch-alpes-leman.fr



CHAL
CENTRE HOSPITALIER
ALPES LEMAN

L'HÔPITAL DU GIER RECRUTE UN MÉDECIN INTERNISTE OU DE MÉDECINE POLYVALENTE TITULAIRE OU CONTRACTUEL, TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL. RECRUTEMENT SUITE À UN DÉPART À LA RETRAITE D'UN PRATICIEN DU SERVICE.

Présentation de l'établissement

Établissement public de santé, dynamique et convivial, situé à Saint-Chamond (42 - Loire), en zone urbaine dans la Vallée du Gier (environ 90 000 habitants).

Son positionnement entre Saint-Etienne (20 mn) et Lyon (40 mn) permet une accessibilité aisée par le réseau autoroutier ou ferroviaire et est à proximité des universités et grandes écoles d'ingénierie.

L'Hôpital du Gier compte 700 lits dont 200 lits de MCO et 100 lits de SSR.

L'établissement dispose de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales.

Très bonne confraternité.

Description du service et du poste

La médecine A est un service de médecine interne et rhumatologique constitué de 28 lits d'hospitalisation complète.

L'équipe médicale est composée actuellement de deux médecins internistes (un PH et un assistant) et d'une rhumatologue (PH).

Le service assure la prise en charge d'une importante activité de post-urgences, avec des patients présentant des pathologies variées. L'établissement souhaite recruter afin de faciliter la prise en charge des patients en post-urgences dans le service.

Pour les médecins internistes, développement d'une activité de consultation fortement encouragée.

Contacts Pour tout renseignement ou pour nous envoyer votre candidature :

Dr Kamel Bouchou - Chef de Service - 04 77 31 19 99 - k.bouchou@hopitaldugier.fr

M. Cédric Coutron - Directeur des Affaires Médicales - 04 77 31 19 01 - c.coutron@hopitaldugier.fr



**Hôpital
du Gier**



L'AGECSA recrute
1 Médecin Généraliste et 2 Médecins Pédiatres et/ou Médecins Généraliste de l'enfant
CDI, temps plein ou temps partiel à négocier



Lieu de travail : Grenoble. **Expérience requise :** débutant accepté. **A pourvoir à partir du :** dès que possible

Rémunération : Rémunération et reprise d'ancienneté selon l'accord d'entreprise, débutant à partir de 3 877.78 € bruts pour 151.67 heures mensuelles.

Autres avantages : chèques déjeuner, comité d'entreprise, mutuelle attractive.

Les cinq centres de santé gérés par l'AGECSA proposent à leurs patients une prise en charge pluri-professionnelle et globale. Ils rassemblent une soixantaine de professionnels de santé autour d'un projet commun où la prévention individuelle et les actions de santé publique tiennent une place importante.

Les centres de santé accueillent chaque année des internes en médecine générale ou de spécialité ainsi que des externes.

L'AGECSA dispose d'une commission médicale d'établissement chargée de faire vivre le projet de santé et de commissions de prévention pour la réalisation de projets sur diverses thématiques de santé.

Par convention avec des partenaires extérieurs, les professionnels des centres de santé qui le souhaitent peuvent intervenir hors les murs, comme dans des crèches ou des lieux d'accueil enfants-parents.

Lettre de motivation et CV sont à adresser avant le 7 janvier 2019 à :

AGECSA - Service des Ressources Humaines - 162 Galerie de l'Arlequin - 38100 GRENOBLE - Par mail : flavien.baffert@agecsa.fr

Site internet : <https://www.agecsa.fr/>

LE GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE PROVENCE

(Site de Montélimar - Drôme Provençale)

(Situé à 1h30 de Lyon, de Montpellier et de Marseille)

Le Groupement Hospitalier Portes de Provence est l'établissement support du GHT sud Drôme-Ardèche et de nombreuses spécialités sont en cours de développement ou de renforcement.

Montélimar se situe dans une région agréable à proximité de nombreuses zones touristiques et à égale distance des Alpes et de la Méditerranée.



GROUPEMENT
HOSPITALIER
MONTÉLIMAR - DIEULEFIT
PORTES DE
PROVENCE

RECHERCHE

DEUX GÉRIATRES À TEMPS PLEIN

Pour compléter l'équipe actuelle de 8 praticiens.

Un poste sur le Court Séjour Gériatrique et un poste sur les lits d'hébergement et de Soins de Suite et de Réadaptation.

DES URGENTISTES

Suite à une restructuration, le SAU de Montélimar recherche des médecins spécialistes en médecine d'urgences sur des postes de praticiens hospitaliers actuellement disponibles. Ce service accueille 50000 premiers passages (polyvalents, adultes et pédiatriques). Il dispose de trois salles d'urgence vitale, d'une UHCD de 13 lits et d'une ligne de SMUR. Le fonctionnement porte sur l'ensemble des unités. La réglementation des 39H est appliquée. Du temps additionnel est possible et rémunéré. Le service est évolutif avec un projet de création d'une chaîne de décontamination... L'investissement individuel est encouragé avec délégation de responsabilités.

2 GYNÉCOLOGUES OBSTÉTRICIENS Temps Plein

Pour compléter l'équipe de 9 gynécologues.

Une large offre de prise en charge.

Maternité de niveau 2a : 1773 naissances en 2016.

Dépistage prénatal : échographie et prélèvements au sein du Réseau Aurore.

Activité Grossesse Pathologique, DAN, labellisation IHAB en cours.

Activité de chirurgie fonctionnelle et carcinologique et sénologique.

Prise en charge de l'infertilité.

Activité de CPEF au sein du Pôle Femme-Mère-Enfant.

Le Groupement Hospitalier Portes de Provence est en pleine expansion.

Ces postes sont à pourvoir immédiatement par mutation ou contrat.



Contacter

S. MAGNETTE (ACH, DAM)

sandrine.magnette@gh-portesdeprovence.fr - 04 75 53 41 29



Accueil de médecins à Seloncourt :

La ville de Seloncourt, 6000 habitants, (proche Suisse) est propriétaire d'un plateau médical de 4 cabinets de médecine générale dans un bâtiment qui est situé au centre-ville en face de l'actuelle maison de santé (kinésithérapeutes, infirmières, ostéopathes...).

Afin de favoriser l'implantation de nouveaux médecins sur sa ville, la mairie

propose les conditions d'installations suivantes :

2 premières années sans loyer, et un loyer modéré les 3 suivantes.

Bien entendu les médecins désireux d'acquérir leur cabinet pourront le faire à tout moment.

À ce jour, un médecin généraliste est d'ores et déjà engagé avec nous.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir visiter.

Contactez-nous :

M. Samuel Buhler - Directeur Général des Services

samuel.buhler@mairie-seloncourt.fr - 03 81 34 11 31

M. Christophe Capelli - Directeur des Services Techniques

Christophe.capelli@mairie-seloncourt.fr - 03 81 34 11 31

Mairie de Seloncourt - Place du 8 mai - BP75 - 25230 SELONCOURT





Le Centre Hospitalier de Chagny recrute un praticien hospitalier pour le service médecine et un médecin coordonnateur d'EHPAD

Chagny, ville de 6000 habitants, entre Chalon sur Saône et Beaune.

D'une capacité de 209 lits et places répartis comme suit :

- > 20 lits de médecine,
- > 148 lits d'EHPAD,
- > 33 places de SSIAD,
- > 8 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Postes proposés :

- > Soit un poste temps plein partagé entre le service de médecine gériatrique et les missions de médecin coordonnateur d'EHPAD.
- > Soit 2 postes à temps partiel (50%) : un pour le service de médecine, et un pour les services d'EHPAD.

Un Praticien hospitalier à temps partiel pour le service de médecine (5 demi-journées), service à vocation gériatrique et/ou générale, 20 lits, dont 3 lits dédiés aux soins palliatifs et 2 lits identifiés hospitalisation de jour.

Un Médecin coordonnateur de l'EHPAD, (5 demi-journées) 148 lits dont 24 lits d'unité Alzheimer.

Médecin gériatre souhaité.
Activités pouvant être couplées avec une activité libérale à Chagny.

Les candidatures pourront être adressées à :

Mme la Directrice
Centre hospitalier de Chagny
16, rue de la Boutière
71150 Chagny
03 85 46 81 74
(secrétariat de direction)



Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest
7 sites - 2 593 lits et places - 5 500 collaborateurs

Recrute un chirurgien viscéral expérimenté pour son site de Carhaix Inscription impérative au Tableau de l'Ordre des médecins

- Le praticien assurera une activité polyvalente et pourra assurer des interventions carcinologiques sur un autre site du Groupement hospitalier de territoire.
- Il sera appuyé par une assistante spécialiste de plein exercice sur le site de Carhaix.
- Il est à noter un partenariat renforcé avec l'équipe de chirurgie viscérale du CH des Pays des Morlaix, qui assure une présence hebdomadaire sur le site de Carhaix et participe à l'astreinte.
- Le praticien participera au tour d'astreinte.

Le poste est actuellement vacant

Renseignements :
M. Gwendal MARINGUE - Directeur des Affaires Médicales du CHRU de Brest
sec.affairesmedicales@chu-brest.fr - Secrétariat : 02 98 22 37 80

M. le Pr Patrick LOZAC'H - Chirurgien viscéral intervenant sur le site de Carhaix
pr.lozach@gmail.com - Secrétariat : 02 98 62 60 63

Candidatures à adresser à :
Monsieur Gwendal MARINGUE - Directeur des Affaires Médicales - Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest - 2, avenue Foch - 29609 BREST Cedex
sec.affairesmedicales@chu-brest.fr



Présentation du poste

Le Centre communal de santé de La Chèze recrute **2 médecins généralistes salariés**, un temps complet, 35H hebdomadaires et un temps partiel. Possibilité d'aménager les postes sur plusieurs temps partiels avec des horaires regroupés sur 2 à 4 jours par semaine.

EXERCICE EN CENTRE DE SANTÉ COMMUNAL : Situé au centre de la commune, le Centre de Santé Communal est entièrement équipé services proche pharmacie, cabinet de 3 infirmières libérales, un ostéopathe et un service polyvalent d'aide et de soins à domicile organisé en SPASAD.

PROFIL RECHERCHÉ : Diplôme de médecin généraliste, inscription à l'Ordre des Médecins. Autres spécialités appréciées.

MISSIONS : Consultations de médecine générale auprès des patients 2 secrétaires médicales gèrent toute la partie administrative.

Le médecin, aura en charge la consultation et le suivi de la patientèle du centre, dans le respect des accords des centres de santé signés avec la CPAM.

RÉMUNÉRATION : Le salaire est constitué d'un fixe et d'une part variable liée à la ROSP. L'équipe municipale mettra tout en œuvre pour faciliter votre intégration (logement, planning de travail) et démarches administratives si besoin.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE :

- La Chèze, commune fleurie, dynamique, de 640 habitants, située au centre d'un canton de 10 000 habitants est attachée à son patrimoine matériel (château du 12^{ème} siècle, étang), et immatériel (fêtes - festival - important maillage associatif).
- Située au centre de la Bretagne, à 10 minutes de LOUDEAC (10 000 habitants) et 30 minutes de PONTIVY (15 000 habitants).
- 1 heure des côtes morbihannaises et ½ h costarmoricaines.
- Tous les services et commerces possible sont sur place.

Contacteur : Catherine JOURNEL - Maire de La Chèze
17 rue de la Madeleine - 22210 LA CHÈZE
Tél. : 02 96 67 58 08 et 06 08 99 62 14 - Mail : secretariat@mairie-lacheze.fr



La commune de SENTHEIM (68780), dans le Haut-Rhin, Recherche un ou plusieurs médecins généralistes libéraux afin d'exercer au sein du cabinet médical, accessible, remis à neuf, situé au cœur du village.

Vous évoluerez dans un environnement incluant des professionnels de santé dynamiques et volontaires : une pharmacie, un cabinet dentaire, un cabinet d'infirmières, 1 cabinet de kinésithérapeutes, un ostéopathe, une psychothérapeute, une naturopathe.

SENTHEIM est un village dynamique de plus de 1600 habitants, à 10 minutes des autoroutes A36/A35, à 25 minutes de Mulhouse, de Belfort et de 2 gares TGV, à 40 minutes de l'aéroport international EuroAirport, à 10 mn du Golf de Rougemont.

Située à l'entrée de la vallée de la Doller, au sein d'un bassin de vie, d'environ 6000 habitants, Sentheim propose à ses habitants tous les services nécessaires : établissements scolaires, périscolaire, crèche, commerces, associations sportives et culturelles, proximité de collèges, lycées,... et leur offre une qualité de vie agréable et attrayante dans un environnement préservé.

Vous trouverez des informations importantes sur notre page dédiée : <http://www.medecinspoursenheim.fr/> et Facebook Sentheim.
Contacter la mairie de Sentheim : M. Bernard HIRTH - Maire 03.89.82.52.03 - mairie.senheim@tv-com.net

Pour plus d'informations sur la commune : <http://www.senheim.fr/>





Bel-Air
médecine physique et réadaptation



croix-rouge française

Recherche

MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET MÉDECIN MPR

1 poste à pourvoir en CDI temps plein, 1 poste à pourvoir en CDD temps partiel

Présentation de l'activité

Le Centre de Médecine Physique et Réadaptation Bel-Air est un établissement sanitaire de la Croix-Rouge française autorisé en hospitalisation complète pour 80 lits de neurologie (AVC, TC, blessés médullaires, neuropathies, SEP, parkinson, PC...) et 19 lits locomoteur (amputés et grands brûlés). L'établissement dispose également d'une unité d'hospitalisation de jour d'une capacité de 6500 venues par an soit 30 personnes par jour.

L'équipe soignante multidisciplinaire se compose de médecins MPR, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, d'une neuropsychologue, d'une psychologue, d'une diététicienne, de psychomotriciens, d'APA, d'assistantes sociales, d'une équipe d'éducation thérapeutique...

L'établissement est doté d'un plateau technique riche et innovant (exosquelette des membres supérieurs, simulateur de conduite, tapis d'analyse de la marche, harnais pour travail de la marche avec soulagement du poids du corps, plate-forme de stabilométrie avec réalité augmentée, balnéothérapie, atelier d'appareillage intégré, cuisine pour mise en situation, gymnase entièrement équipé, séances d'équithérapie...).

Le centre bénéficie également d'une unité comète pour la réinsertion socio-professionnelle et d'une équipe mobile pour le suivi des personnes cérébrolésées.

Il dispense également des consultations externes, toxine sous écho ou stimulation, Phenolisation, blocs moteurs, Tenotomies, appareillage, bilans urodynamique.

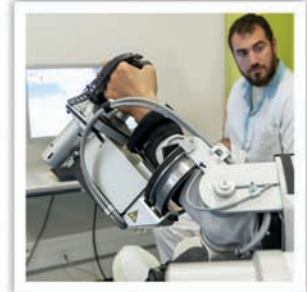
Le Poste

Sous la responsabilité du médecin chef de pôle, le médecin est responsable de la prise en charge médicale des patients arrivant dans son service et de la coordination de la prise en charge. Vous déterminez les méthodes et les objectifs de soins. Vous apportez également votre contribution au bon fonctionnement de l'établissement en participant à diverses commissions.

Le centre, situé à 10 min de Tours, est accessible depuis Paris en moins d'1h30 par TGV. Possibilité de logement sur site.

Poste CDD à pourvoir du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019, pour une période minimum d'un mois.

Docteur en médecine, vous êtes inscrit(e) impérativement à l'Ordre des médecins.



Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945)

Centre Croix-Rouge Française Bel-Air – 37390 La Membrolle-sur-Choisille

Tél. : 02 47 42 43 44 - Fax administratif : 02 47 42 43 10 - Fax médical : 02 47 42 43 37

Courriel : belair@croix-rouge.fr

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX - CH INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS
RECRUTE

MÉDECIN DU TRAVAIL

Contrat(s)

Praticien contractuel

Descriptif

Vous rejoindrez l'équipe en charge de la surveillance médicale individuelle et collective des 2500 agents de l'établissement, au plus près des réalités du terrain.

Vous bénéficierez d'une grande latitude pour construire des actions de prévention et participerez activement à la politique mise en œuvre de maintien dans l'emploi, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Conditions

Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine, DES médecin du travail.



Personne à contacter

Secrétariat DRH CHIAP

M. FLEURENTDIDIER

Directeur des Ressources Humaines

Avenue des Tamaris - 13616 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

04 42 33 51 76 - drh-recrutement@ch-aix.fr

Médecins généralistes H/F

Le Groupe **EUROTHERMES**
recherche pour ses établissements thermaux
d'Aix-les-Thermes (d^épt 09) et de Rochefort (d^épt 17)
des médecins généralistes H/F.

Statut salarial
ou libéral



Merci d'envoyer vos candidatures à :

recrutement@eurothermes.com

Ou à : Eurothermes – CS 67535

1 rue Bonado – 64075 Pau cedex





Centre Hospitalier
Sainte-Marie
NICE



Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice est un Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC).

Avec plus de 1000 salariés, dont 900 professionnels médicaux et soignants, il est un acteur incontournable en santé mentale sur le territoire Alpes Maritimes.

Il dépend de l'Association Hospitalière Sainte-Marie, groupe hospitalier, premier acteur français en santé mentale avec plus de 30 établissements sur 7 départements situés dans le quart sud-est de la France, et 5 200 salariés.

Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice recherche un :

Médecin Généraliste H/F en CDD ou CDI à Temps Plein ou Temps Partiel **Poste URGENT**

Rémunération :

Salaire mensuel brut 4767.18 € (mutuelle incluse) + Reprise d'ancienneté à 100% + prime + parking + self d'entreprise.

Poste de Cadre au forfait jour (201 jours travaillés par an) + participation aux gardes et astreintes.
Impérativement titulaire du diplôme de médecine + inscription à l'Ordre des médecins obligatoire.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à :

CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE - Service Ressources Humaines - 87, avenue Joseph Raybaud - CS 41519 06009 Nice Cedex 1

E-mail : diane.siry@ahsm.fr



La commune d'Idron, commune périurbaine de 5 000 habitants limitrophe de Pau-Béarn, proche des autoroutes Toulouse/ Biarritz et Bordeaux, à une heure de la montagne et de l'océan Atlantique, accueillant deux maisons de retraite médicalisées, **recherche pour son territoire**

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Contact

Madame le MAIRE, Mme Hild Annie, 05 59 81 74 03
ou
contact@idron.fr



LE CENTRE VALICELLI SSR DE 70 LITS DE DIABÉTOLOGIE ET NUTRITION, UNIQUE CENTRE RÉGIONAL DE RÉFÉRENCE SUR LA CORSE RECRUTE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE NUTRITIONNISTE OU SPÉCIALISTE ENDOCRINOLOGUE-DIABÉTOLOGUE SALARIÉ(E)

Établissement privé à but lucratif, le centre se distingue par sa capacité à innover, afin de proposer aux insulaires une offre de soin de proximité :

- Cycle d'insulinothérapie fonctionnelle.
 - 3 Programme d'ETP, Préparation à la chirurgie bariatrique.
 - Accueil de mineurs (12-18ans avec un tuteur légal).
 - Mise sous pompe pour diabétique T1 en tant que centre relai (en cours de mise en oeuvre).
- Poste conciliable avec vie privée, mais également possibilité et facilité pour associer une activité libérale annexe, à pourvoir à compter de janvier 2019.

Envoyer prétentions salariales à

Centre Valicelli-Magali SILVANI- vetricelli-20117 Ocana, ou par
Mail : ms.valicelli@gmail.com - tél. : 04 95 27 88 18
www.Valicelli.fr



<https://www.facebook.com/Valicelli/>



CENTRE HOSPITALIER MAURICE SELBONNE 97125 - PIGEON BOUILLANTE (GUADELOUPE)

Il possède un service de médecine physique et de réadaptation, dont 2 Praticiens Hospitaliers de médecine physique et de réadaptation, 2 Praticiens de médecine générale, 6 Ergothérapeutes, 1 Cadre Kinésithérapeute, 15 Masseurs Kinésithérapeutes, 1 Orthophoniste, 1 diététicienne, 1 Neuro Psychologue, 1 Psychologue, 2 Assistantes Sociales, 1 Odontologiste + Plateau Technique avec laboratoire et service de radiologie.

Recrute pour son service de **Médecine Physique et de Réadaptation** Poste à pourvoir à compter de Janvier 2019
1 PRATICIEN STATUTAIRE OU CONTRACTUEL 4° ECHELON PRATICIEN HOSPITALIER EN CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE.

Profil : Médecin Généraliste

Conditions d'exercice et de rémunération :

Rémunération : PH 4^{ème} échelon

Gardes en sus

Billet d'avion pris en charge

Possibilité de logement 1 mois.

Renseignements - Candidature :

Madame la Directrice - Centre Hospitalier Maurice Selbonne - Pigeon - 97125 - BOUILLANTE

Téléphone : 05 90 80 49 00 - Fax : 05 90 80 49 15/05 90 80 49 40 - huguette.fourage@ch-mauriceselbonne.fr

Responsable des Ressources Humaines - secretariat.personnel@ch-mauriceselbonne.fr





Centre
Hospitalier
de DOUAI

FOCUS CH DOUAI

Rejoignez les équipes du Centre Hospitalier de Douai

Le Centre Hospitalier de Douai fait le pari de son territoire, en travaillant en étroite relation avec la Mission locale du Douaisis et l'ensemble des acteurs de l'emploi de son secteur. L'établissement s'est de plus engagé dans une politique d'emploi des jeunes au travers des missions de service public qui peuvent être proposées. Notre politique d'attractivité permet à chaque futur nouveau professionnel d'être considéré de façon singulière et personnalisée. Les nouveaux arrivants sont intégrés dans le cadre d'une politique d'accueil renouvelée, afin de permettre à tous d'être pleinement associés aux nombreux projets participatifs de l'établissement. Les perspectives professionnelles au sein du Centre Hospitalier de Douai sont ouvertes et permettent à chacun de mettre en œuvre son projet professionnel et d'évoluer au sein des équipes de l'hôpital, via les politiques d'évaluation, de formation, d'études promotionnelles et de vivre notamment.

RECRUTE

— RADIOLOGUE

— URGENTISTES

— NEUROLOGUE

— CARDIOLOGUE

— GÉRIATRE

— NUTRITIONNISTE



Statuts proposés :

Assistants, Praticiens Contractuels, Praticiens Hospitaliers.

CV et Lettre de motivation à adresser :

Soit par voie Postale :

Centre Hospitalier de DOUAI

Direction des Affaires Médicales

Route de Cambrai – BP 10740 – 59507 DOUAI CEDEX

Soit par Courriel : diram@ch-douai.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Madame Pascaline BULCKE

Responsable des Affaires Médicales

Au 03 27 94 73 95

Ou par email : diram@ch-douai.fr



PRÉVOYANCE FRAIS DE SANTÉ

Plus de 35 ans d'engagement
et d'accompagnement confraternel
au service des praticiens hospitaliers

Le maintien de vos revenus
en cas d'arrêt de travail

Une complémentaire santé
de qualité à des tarifs attractifs

Un fonds de solidarité

Une équipe de spécialistes
dédiée aux PH et aux HU

**PRATICIENS
HOSPITALIERS
& HOSPITALO-
UNIVERSITAIRES**

PREVOYANCE
SANTÉ
ASSISTANCE
FONDS DE SOLIDARITÉ



WWW.APPA-ASSO.ORG

Document non contractuel
Les contrats sont souscrits par l'APPA auprès de Generali et sont
diffusés par Ressources France, commercialement
dénommé «Besse Ressources», SAS au capital de 43 024 €
135 Boulevard Haussmann / 75008 Paris
RCS Paris B 414 936 740 - Conseil et courtier en assurance
(exerçant conformément à l'article L520-112b du Code des assurances)
n°ORIAS : 07002793, www.orias.fr
soumis au contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - 75436 Paris
Liste des fournisseurs actifs disponible sur simple demande.